



réseau31
une autre idée de l'eau

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

RAPPORT ANNUEL 2018

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT.....	P.3
LES FAITS MARQUANTS DE 2018.....	P.4
LES CHIFFRES CLÉ.....	P.5
DES ÉLUS ACTIFS AU QUOTIDIEN POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES.....	P.7
• SOLIDARITÉ TERRITORIALE : MISE EN PLACE DE TARIFS UNIQUES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.....	P.8
RÉSEAU31 PRÉSENT SUR LE GRAND CYCLE DE L'EAU.....	P.9
• AU FIL DU PETIT CYCLE DE L'EAU (LES 6 ÉTAPES).....	P.10
ÉTAPE 1 : LE CAPTAGE DES EAUX.....	P.10
ÉTAPE 2 : DE L'EAU CAPTÉE À L'EAU POTABLE.....	P.14
ÉTAPE 3 : LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE DE L'EAU POTABLE.....	P.14
ÉTAPE 4 : LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.....	P.15
• La qualité de l'eau distribuée : un enjeu quotidien pour RÉSEAU31.....	P.16
ÉTAPE 5 : TRAITEMENT À LA PARCELLE OU COLLECTE DES EAUX USÉES.....	P.21
• L'assainissement non collectif ou assainissement autonome.....	P.21
• L'assainissement collectif.....	P.23
• La réduction des pollutions non domestiques.....	P.25
ÉTAPE 6 : TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	P.28
• Le traitement des boues.....	P.29
• LE SYSTÈME SAINT MARTORY.....	P.36
• LES EAUX DE PLUIE.....	P.43
PRÉSERVER LA RESSOURCE : LE RÔLE DE L'ORGANISME UNIQUE.....	P.45
AMÉNAGER DURABLEMENT NOS TERRITOIRES.....	P.48
• PLANIFIER LE FUTUR DE NOS TERRITOIRES.....	P.48
• INVESTIR.....	P.49
AU PLUS PROCHE DE NOS USAGERS.....	P.50
• NOTRE ORGANISATION TERRITORIALE.....	P.50
• LES HOMMES ET LES FEMMES DE RÉSEAU31.....	P.50
• LA MODERNISATION DE NOS OUTILS.....	P.50

LE MOT DU PRÉSIDENT



Depuis 2015, avec l'ensemble des élus de RÉSEAU31, je me suis engagé à bâtir **un service public de l'eau de référence en Haute-Garonne**. S'engager sur une telle voie nécessite **la mobilisation de toutes les énergies** autour d'un objectif principal : **la qualité durable de cette ressource essentielle, l'Eau**.

C'est pourquoi, pour maîtriser tous les impacts sur les milieux aquatiques, **RÉSEAU31 intervient sur le grand cycle de l'eau**, pour que l'eau soit présente au cœur de nos préoccupations d'aménagement.

Le développement de nos territoires s'est poursuivi en 2018 à un rythme soutenu. Dans ce cadre, **la fusion avec le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire**, par l'alliance de nos expertises, est une étape essentielle dans notre construction.

De nouveaux habitants arrivent sur les collectivités gérées par RÉSEAU31. Il nous faut prévoir l'accueil de ces **populations nouvelles**, en lien étroit avec les élus locaux, pour assurer **un développement serein et solidaire**.

Comme vous pourrez le constater dans ce rapport sur notre activité en 2018, **la protection de la ressource et des milieux nécessite la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs**, qu'ils soient particuliers, artisans, industriels, agriculteurs ou partenaires publics. **Avec les élus de RÉSEAU31, nous mobilisons nos énergies pour travailler tous ensemble dans la même dynamique**.

C'est sur ces bases que **nous bâtissons en commun, avec vous et pour vous, un service de qualité**.

Sébastien VINCINI
Président de RÉSEAU31

RÉSEAU31 regroupe 243 collectivités (communes, regroupements de communes et le Département de la Haute Garonne). RÉSEAU31 intervient sur l'ensemble des compétences du Grand Cycle de l'Eau : Eau potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectifs, les eaux pluviales, les eaux de ruissellement, la Gestions des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

RÉSEAU31 est la marque du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne.

LES FAITS MARQUANTS DE 2018

JANVIER

Fusion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN31) Intégration de la commune de Revel

Au 1er janvier 2019, le SIEMN31 et RÉSEAU31 travaillaient en commun depuis 7 ans. Sept années au cours desquelles nos deux collectivités ont pu mesurer leurs forces et développer leurs actions dans un contexte réglementaire et territorial en constante évolution. Afin d'affirmer plus fortement leurs présences territoriales et leurs technicités, et de poursuivre le développement d'un grand service public de l'eau en Haute-Garonne, les deux collectivités ont décidé de fusionner en prolongeant l'adhésion du SIEMN31 au sein de RÉSEAU31. Cette adhésion a fait l'objet d'une charte d'engagements mutuels.

FÉVRIER

Partenariat avec le CD31 et Toulouse Métropole pour la création d'une voie verte le long du Canal de Saint Martory (communes de Villeneuve Tolosane, Cugnaux et Tournefeuille).

MARS

Partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les opérations d'investissement.

AVRIL

Convention avec la Fédération Nationale des Syndicats d'Assainissement pour la protection contre le risque amiante lors de l'hydrocurage des réseaux.

JUIN

- Adhésion des communes de Gémil et Rieumes pour l'Assainissement et la CC de Val d'Aïgo pour les Eaux Pluviales.
- Politique partenariale : échanges de données avec l'Agence Régionale de Santé et le SMDEA09.
- Lancement d'un projet commun avec le SMDEA09 pour la construction d'une unité de production d'eau potable sur l'axe Garonne entre Carbonne et la confluence avec la rivière Salat.
- Acquisition d'une retenue d'eau dans le cadre du projet de soutien d'étiage de l'Aussonnelle.

SEPTEMBRE

Convention avec Haute-Garonne Numérique pour favoriser le déploiement du Haut Débit sur le territoire du Département.

OCTOBRE

- Adhésion des communes de Lagarde et Revel pour l'Assainissement collectif.
- Adhésion de la commune de Goutevernisse pour l'Assainissement non collectif.

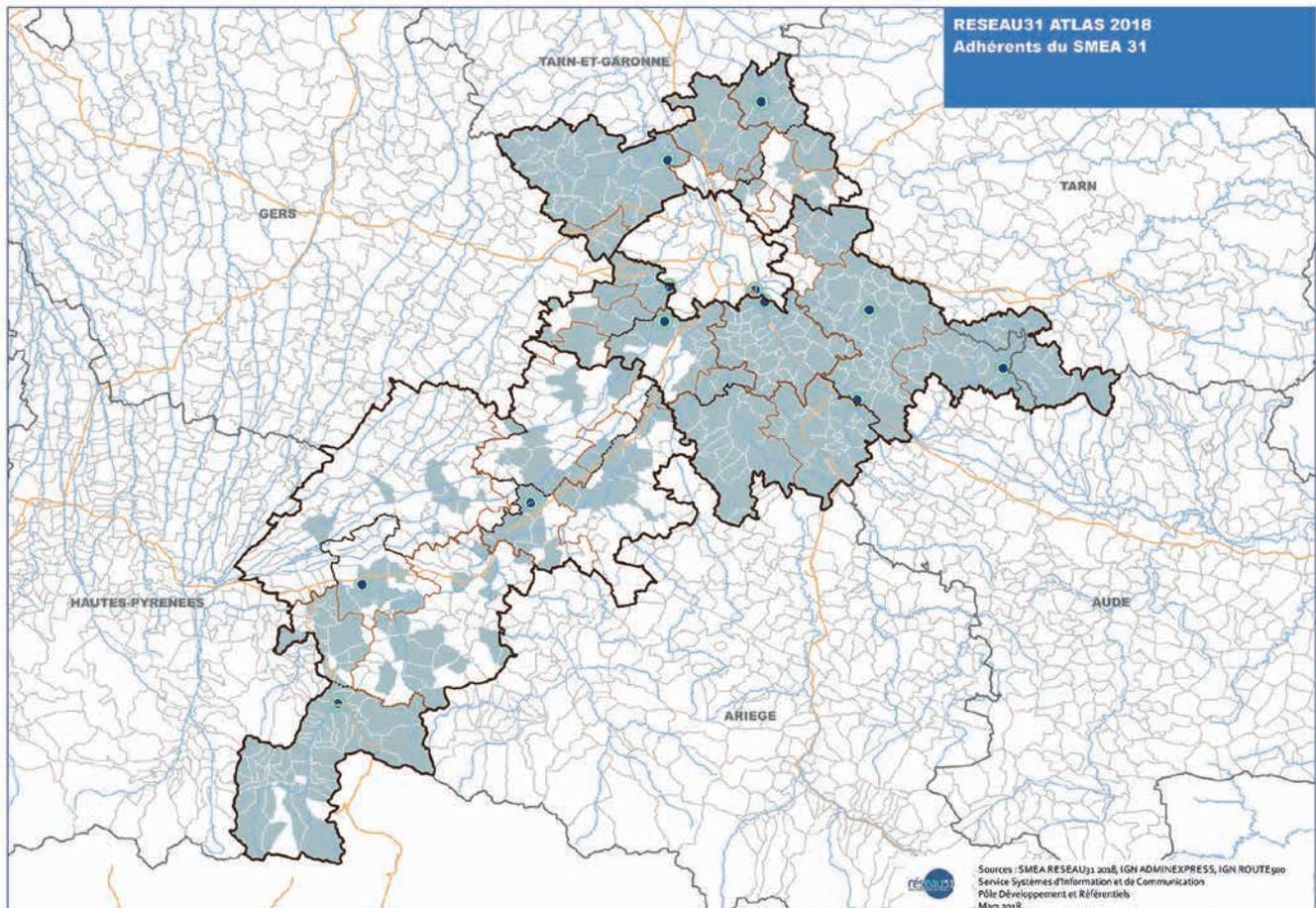
NOVEMBRE

Mise en place des conventions avec les communes pour l'installation, le contrôle et l'entretien des dispositifs de lutte contre l'incendie.

DÉCEMBRE

- Echange de données avec la CCAG, l'Agence de l'Eau et les DDT 31,81 et 11 (Organisme unique).
- La CC Val d'Aigo devient adhérente pour l'ensemble de ses communes à l'assainissement et aux eaux pluviales.
- Adhésion de la CCBA pour l'assainissement collectif.
- Reprise des compétences Eau et Eaux pluviales par le Sivom SAGE.

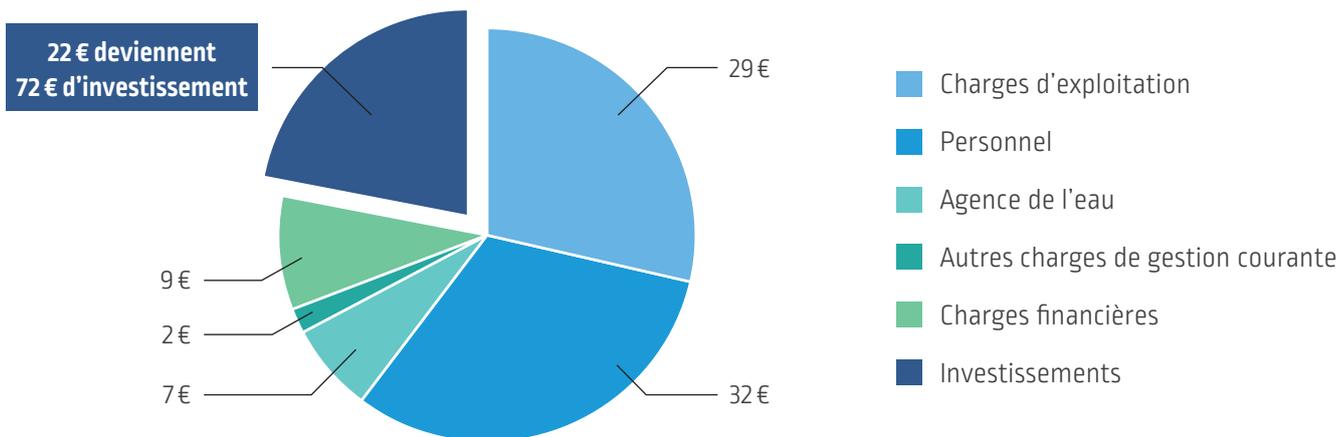
2018 EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS



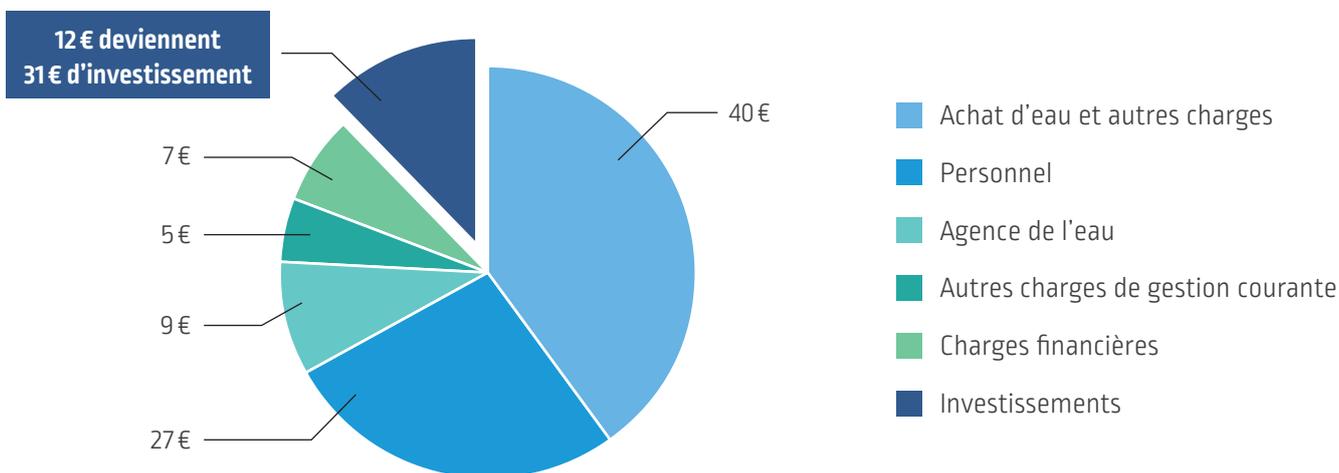
- **243 adhérents** au 1^{er} janvier 2019 (Conseil Départemental de la Haute-Garonne, 1 communauté d'agglomération, 10 communautés de communes, 228 communes, 3 syndicats de communes) représentant une population de **plus de 400 000 habitants**
- **1 conseil syndical de 170 élus**

- **Plus de 660 élus** répartis dans **14 Commissions Territoriales**
- **8,8 millions de m³** prélevés dans le milieu naturel pour produire de l'eau potable
- **220 opérations d'investissement** représentant **16,5 M€ HT** en 2018.
- **360 agents** (102 femmes, 258 hommes)

ASSAINISSEMENT



EAU POTABLE



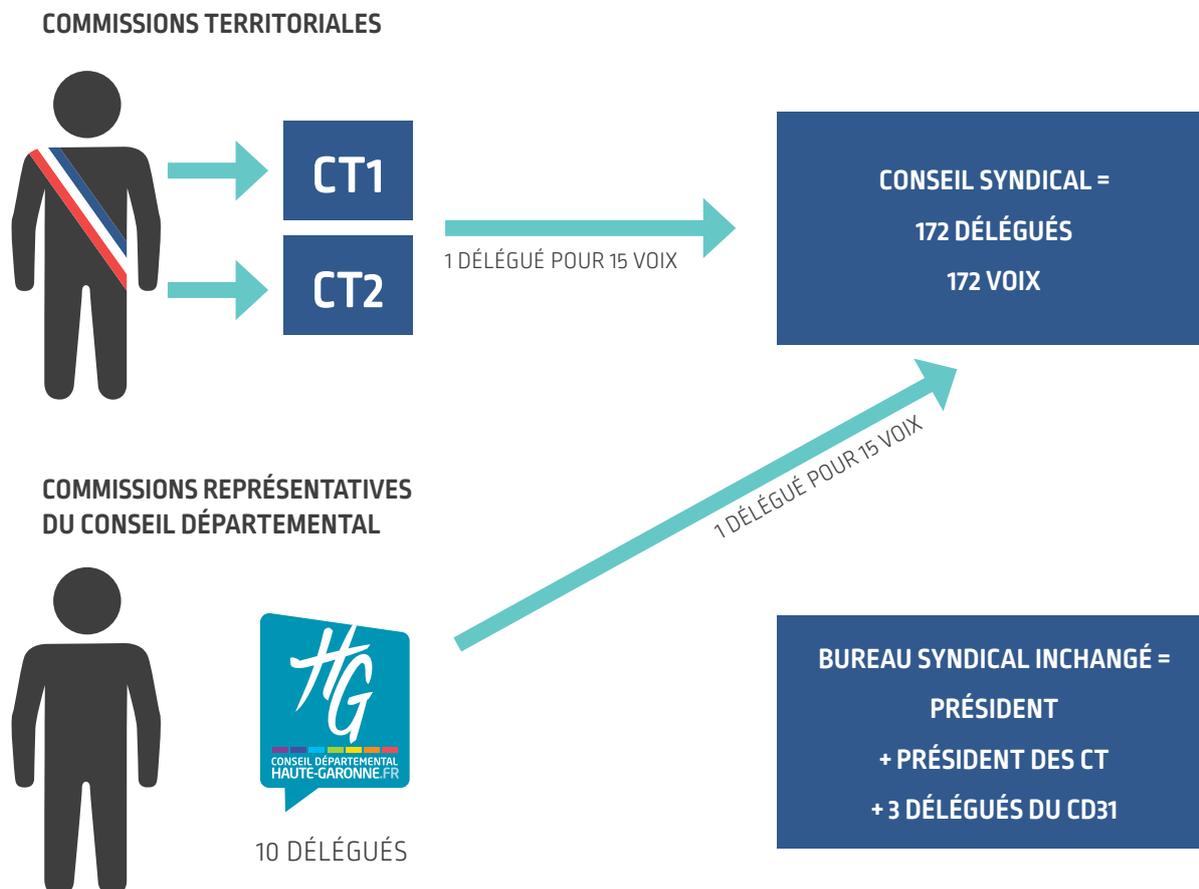
DES ÉLUS ACTIFS AU QUOTIDIEN POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

L'organisation de RÉSEAU31 est décentralisée. Ce sont les **667 élus** répartis dans les **14 territoires**, au sein des Commissions Territoriales, qui font vivre RÉSEAU31 au quotidien.

Le pilotage de ces territoires est assuré par une Présidente ou un Président, assisté par deux Vice-Présidents. Chaque **Commission Territoriale**, élit des délégués qui siègeront au **Conseil Syndical**, qui est composé de **170 délégués**. Le Conseil Syndical se réunit environ trois fois par an principalement pour le vote du budget et des tarifs.

Les Présidentes et Présidents des Commissions Territoriales siègent au **Bureau Syndical**, qui se réunit environ une fois tous les deux mois pour prendre des décisions relatives à la vie courante de RÉSEAU31 à l'échelle de l'ensemble des territoires.

La **recherche de proximité** étant une des principales règles de fonctionnement de RÉSEAU31, **les services ont également été décentralisés dans les territoires**. Ils s'appuient sur l'expertise et le soutien technique d'équipes qui interviennent sur l'ensemble du territoire.



SOLIDARITÉ TERRITORIALE : MISE EN PLACE DE TARIFS UNIQUES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Les tarifs sont identiques en tout point des territoires de RÉSEAU31 pour toutes les compétences du Grand Cycle de l'Eau, à l'exception de deux compétences notables : l'eau potable et l'assainissement collectif, pour lesquelles de grands écarts de tarifs et de services préexistaient dans les collectivités avant leur adhésion à RÉSEAU31.

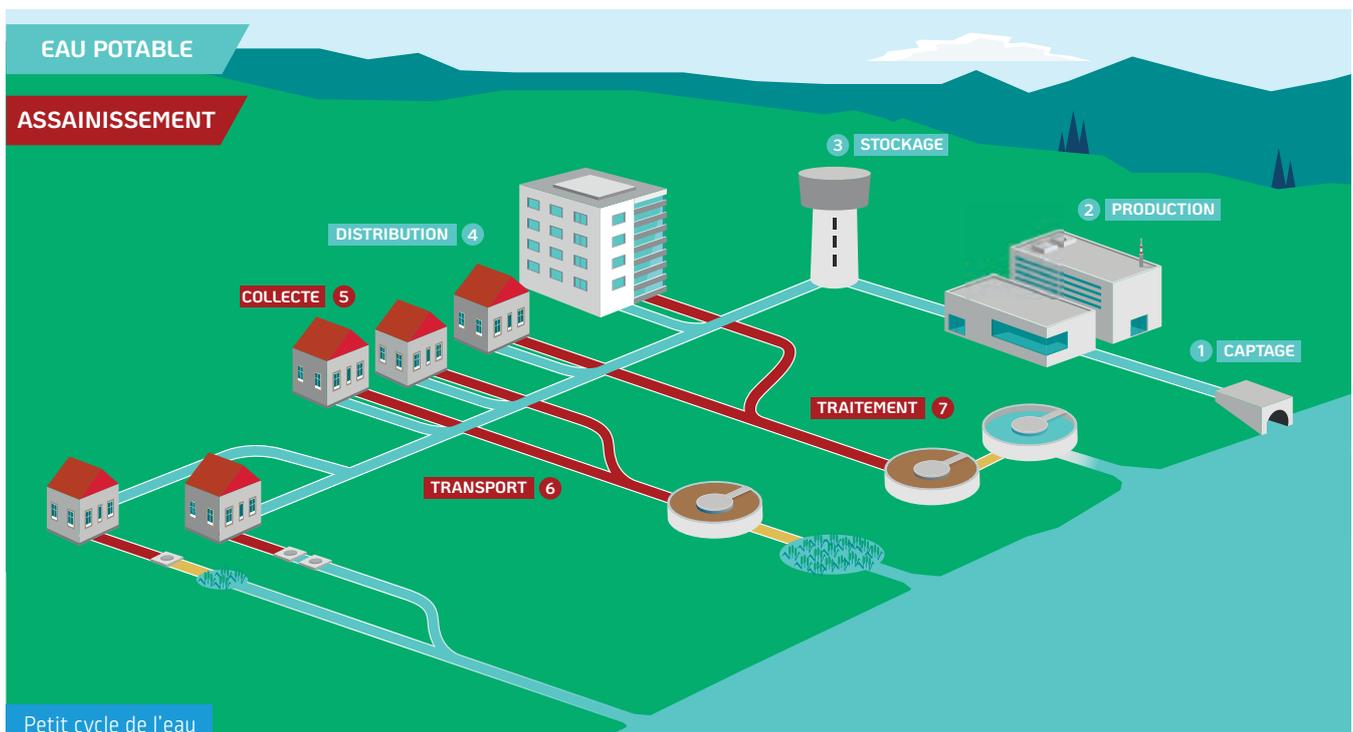
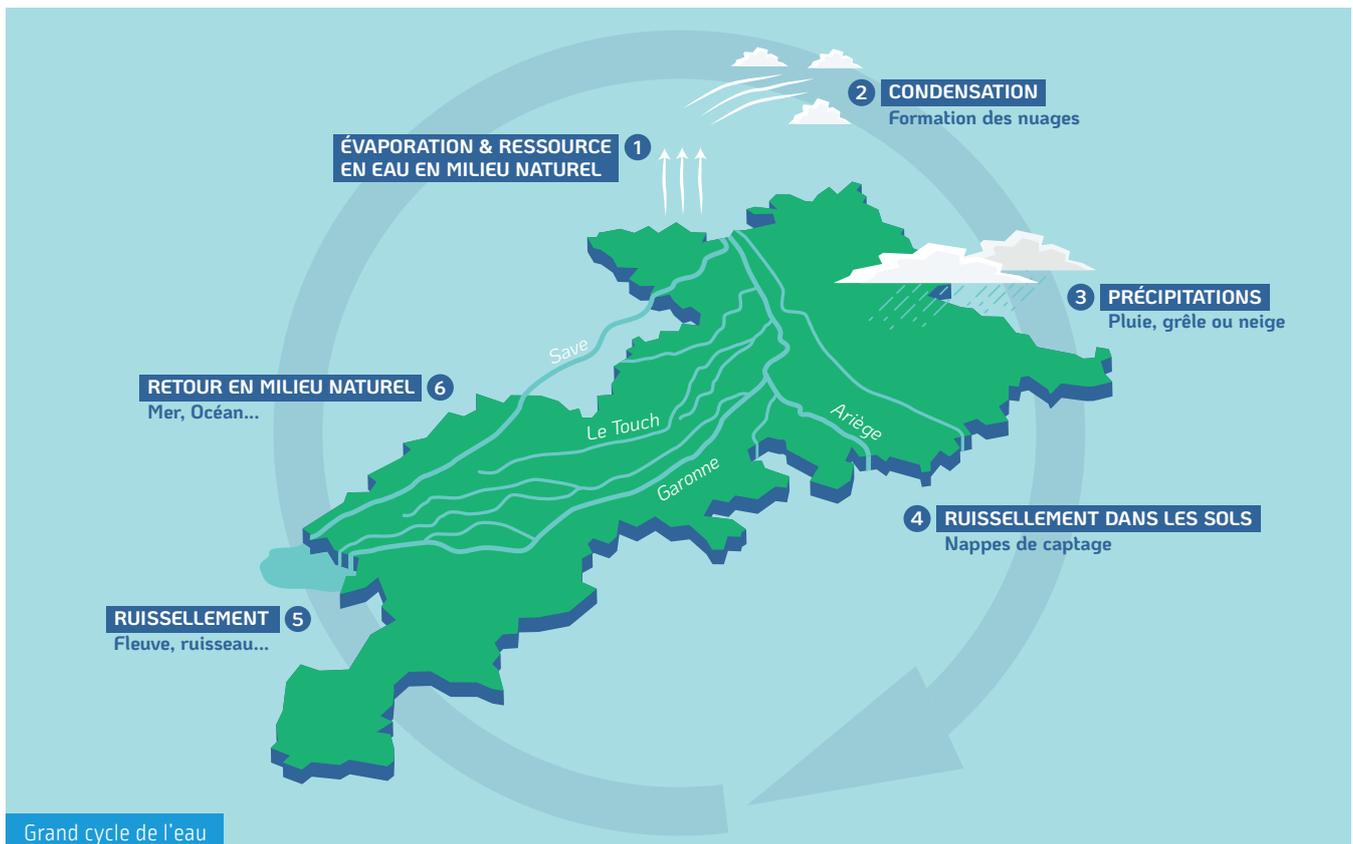
Pour ces deux compétences, si les besoins locaux sont déterminés par les Commissions Territoriales, l'échelon de proximité de la collectivité, les élus ont souhaité qu'une **mutualisation des moyens financiers** soit mise en place pour lisser les potentielles différences de ressources entre territoires.

Dans ce cadre, après débats au sein des Commissions Territoriales, **un tarif unique a été mis en place pour l'eau potable et l'assainissement**. Voté par le Conseil Syndical en novembre 2017, il a été convenu que la convergence se fasse entre 2020 et 2022 en fonction des écarts de prix qui pouvaient préexister sur les territoires.

2018 correspond à la première année de convergence vers ce tarif unique.

	TARIF CIBLE 2022 (HORS TAXES)			
	Part fixe	Prix au m ³	Facture 120 m ³	Prix moyen du m ³ pour 120 m ³
Eau potable	78 €	1,030 €	201,60 €	1,68 €/m ³
Assainissement collectif	78 €	1,050 €	204,00 €	1,70 €/m ³

RÉSEAU31, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSENT SUR LE GRAND CYCLE DE L'EAU



AU FIL DU PETIT CYCLE DE L'EAU

Le petit cycle peut être résumé en 6 grandes étapes.

ÉTAPE 1 : LE CAPTAGE DES EAUX

RÉSEAU31 exploite **164 captages, pour l'alimentation en eau potable, répartis sur 59 communes**. Chaque point de prélèvement d'eau doit être soumis à autorisation par arrêté préfectoral, dans lequel figure les modalités d'exploitation ainsi que les interdictions et prescriptions imposées pour la sécurisation de la ressource. Ces captages correspondent à des sources pour le secteur Pyrénéens ou des eaux superficielles (principalement issues de la Garonne, du Tarn ou de l'Ariège).

Une grande majorité des captages exploités par RÉSEAU31 se situent en zone de montagne, ce qui implique des problématiques liées à l'élevage, aux estives et à l'exploitation forestière principalement. Ces activités peuvent avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau, si elles ne respectent pas, dans les périmètres de protection du captage, les prescriptions inscrites dans l'arrêté préfectoral.



Captage alimentant la commune d'Argut-Dessous



Captage alimentant la commune de Jurvielle



Captage alimentant les communes de Bachos et Binos

L'Agence Régionale de Santé effectue des visites de captage plusieurs fois par an, afin de vérifier l'état des installations liées à la sécurisation de la ressource (étanchéité, clôture, entretien général...).

Suite à ces visites, **des comptes rendus ARS sont rédigés** avec des actions à entreprendre et un délai d'exécution. Ces délais peuvent être discutés, dans un délai de 1 mois après réception du document produit par l'ARS.

Le rôle de l'animateur PPC est d'accompagner l'ARS sur le terrain ainsi que de rédiger **une réponse au rapport d'inspection**, en collaboration avec le service d'exploitation, pour proposer des délais de réalisation qui devront être validés par l'ARS.

En 2017, **les captages de Chein-Dessus et de Cier de Rivière** ont été inspectés. Les délais d'exécution ont pu être ré-ajustés à l'aide d'une réponse rédigée et envoyée à l'ARS. Les anciens rapports ont été archivés et étudiés afin de connaître les actions qui ont été prescrites par captage. Des visites de terrain, avec la rédaction de rapport, mettront en évidence ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire pour être en conformité.

En 2018, les captages de Génos Malvezie et Poubeau ont été visités dans le cadre des relances des procédures. **Les captages de Cazaril-Laspènes** ont été également visités dans le cadre des inspections annuelles, avec un rapport récapitulatif des écarts à la norme afin de sécuriser la ressource et d'être en accord avec l'arrêté préfectoral en vigueur. Ce travail combine le suivi des procédures et l'inventaire de la ressource.

Dans ce cadre, RÉSEAU31 a signé un partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'animation des périmètres de captage. Tout prélèvement dans le milieu naturel doit être mesuré. **Sur ces bases, 102 comptages sont opérationnels en 2018.**

" RÉSEAU31 A SIGNÉ UN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR L'ANIMATION DES PÉRIMÈTRES DE CAPTAGE. "

ORIGINE DU PRÉLÈVEMENT	NOMBRE DE COMPTEURS	VOLUMES COMPTABILISÉS	
		m ³	%
Nappe phréatique	96	2 396 555	27,21%
Eau de surface	5	6 412 155	72,79%
Retenue collinaire	1	0	0%
Total	102	8 808 710	

" LES VALEURS MESURÉES SUR CHAQUE COMPTAGE SERVENT DE BASE À LA FACTURATION DE LA REDEVANCE PRÉLÈVEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU ET POUR LES EAUX PRÉLEVÉES DANS LA GARONNE. "

Les valeurs mesurées sur chaque comptage servent de base à la facturation de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau et pour les eaux prélevées dans la Garonne.

Les captages sont protégés techniquement (pose de clôtures, interdiction d'accéder...) et réglementairement, des périmètres de protection sont établis pour réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles sur ces points de prélèvement.

Ces démarches sont encadrées par le Code de la Santé Publique, sur la base de trois niveaux de protection, établis sur la base d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique :

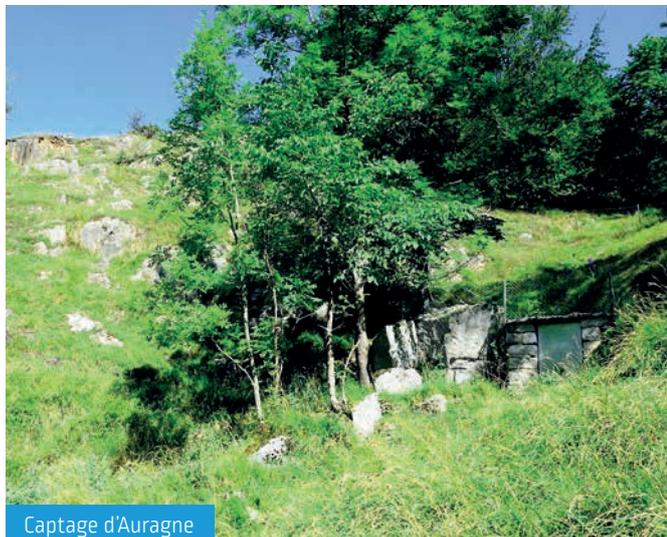
Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé (sauf dérogation). Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

Le périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

Le périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP).

ANNÉE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL OBTENU	EN COURS	A INITIER	A RELANCER
2017	43	7	6	7
2018	44	6	6	6



Captage d'Auragne



Captage d'Auragne



Prise d'eau en Garonne pour l'usine de Production de Vieille Toulouse



EN SAVOIR PLUS

Pour aller plus loin sur les différents modes de traitement de l'eau, consultez le site SERVICES EAU FRANCE : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/services/eau-potable/le-traitement>



ÉTAPE 2 : DE L'EAU CAPTÉE À L'EAU POTABLE

L'eau captée ne peut être distribuée sans un minimum de traitement. Pour la rendre potable, elle doit être **filtrée, débarrassée de ses plus grosses particules et traitée** pour la désinfecter.

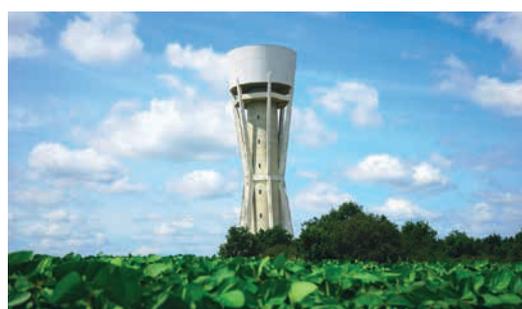
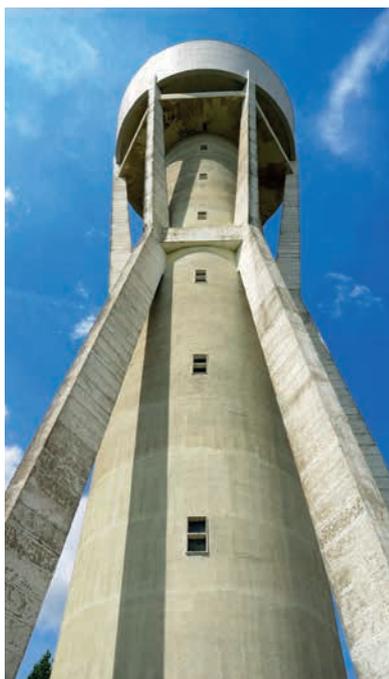
Sur les territoires gérés par RÉSEAU31, **les traitements sont adaptés à la ressource en eau concernée.** En fonction de son environnement, l'eau captée se charge de différents éléments, naturels ou non qui modifient sa composition. **De plus, les types de traitement doivent pouvoir s'adapter à une modification temporaire de la qualité de l'eau captée** comme par exemple l'augmentation de la turbidité (aspect trouble de l'eau chargée de matières en suspension).

RÉSEAU31 exploite 20 stations de traitement, de l'unité la plus simple à l'usine de production de Vieille-Toulouse.

ÉTAPE 3 : LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE DE L'EAU POTABLE

L'eau traitée est ensuite transportée vers des réservoirs. Ils peuvent être de plusieurs types : enterré, semi-enterré ou aérien. Les réservoirs permettent de garantir la disponibilité de l'eau à tout moment pour assurer une distribution continue, sans à coup.

RÉSEAU31 exploite 259 réservoirs de capacités très variables (de quelques mètres cubes à 4000 m³).



ÉTAPE 4 : LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

L'eau est ensuite distribuée à l'ensemble des usagers jusqu'en limite de chaque propriété de nos 77 000 abonnés.



Pose de réseau d'eau à Poubeau



Saint Aventin



Réparation d'une fuite sur réseau à Boutx



LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE : UN ENJEU QUOTIDIEN POUR RÉSEAU31

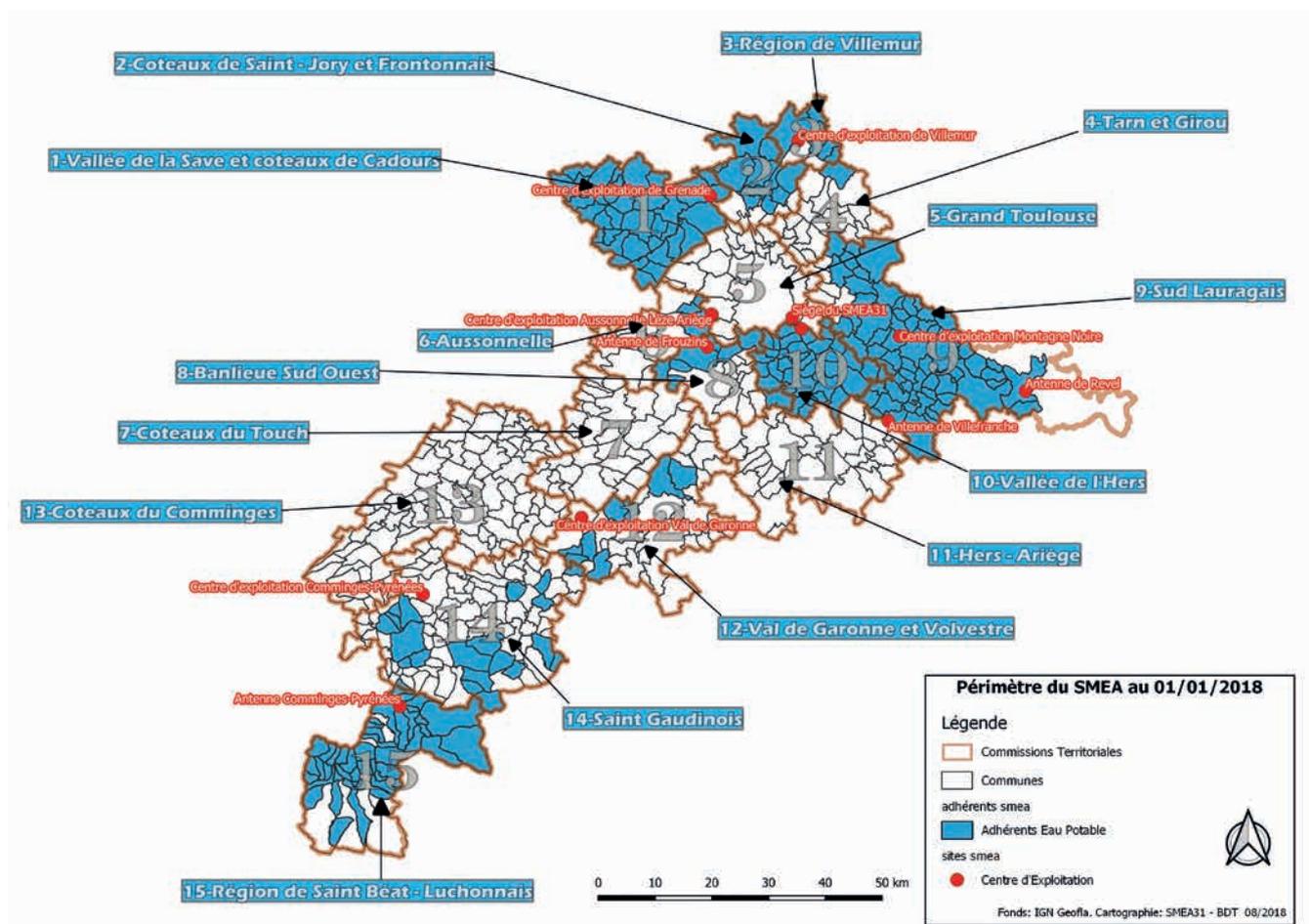
L'eau du robinet est contrôlée en permanence afin de vérifier sa qualité et de garder la confiance des usagers pour la consommation humaine. Les contrôles sont de plusieurs types.

En 2018, l'Agence Régionale de Santé a réalisé très exactement 1 195 contrôles de la qualité bactériologique et 1 195 contrôles de la qualité physico-chimique sur les communes et regroupements de communes adhérents à RÉSEAU31 pour l'eau potable.



EN SAVOIR PLUS

Les contrôles réglementaires sont réalisés par l'Agence Régionale de Santé. Ses résultats sont consultables en ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> en mairie ou sur le site de RÉSEAU31.



Bilan des contrôles de l'ARS

COMMISSION TERRITORIALE	TOTAL ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES RÉALISÉES SUR DISTRIBUTION	NOMBRE D'ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES CONFORMES	INDICE QUALITÉ DE L'EAU BACTÉRIOLOGIQUE	TOTAL ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES RÉALISÉES SUR DISTRIBUTION	NOMBRE D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES CONFORMES	INDICE QUALITÉ DE L'EAU PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES
CT1	38	38	100%	38	38	100%
CT2	134	134	100%	134	134	100%
CT3	21	21	100%	21	21	100%
CT6	71	71	100%	71	71	100%
CT8	22	22	100%	22	22	100%
CT9 (Montagne Noire)	107	107	100%	107	107	100%
CT10 (CA SICOVAL)	101	101	100%	101	101	100%
CT12	51	51	100%	51	51	100%
CT14	291	270	93%	291	283	97%
CT15	359	330	92%	359	359	100%
	1195	1145	96%	1195	1187	99%

RÉSEAU31 réalise également des auto-contrôles. Ainsi, en 2018, ce sont 1 483 analyses bactériologiques et 1 483 analyse physico-chimiques qui ont été réalisées sur 55 communes et groupements de communes.

Bilan des auto-contrôles RÉSEAU31

COMMISSION TERRITORIALE	TOTAL ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES RÉALISÉES SUR DISTRIBUTION	NOMBRE D'ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES CONFORMES	INDICE QUALITÉ DE L'EAU BACTÉRIOLOGIQUE	TOTAL ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES RÉALISÉES SUR DISTRIBUTION	NOMBRE D'ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES CONFORMES	INDICE QUALITÉ DE L'EAU PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES
CT1	122	122	100%	122	122	100%
CT2	121	121	100%	121	121	100%
CT3	92	91	99%	92	91	99%
CT6	36	36	100%	36	36	100%
CT8	12	12	100%	12	11	92%
CT9 (Montagne Noire)	353	347	98%	353	352	100%
CT10 (CA SICOVAL)	177	171	89%	177	177	100%
CT12	108	101	94%	108	108	100%
CT14	198	177	89%	198	191	96%
CT15	264	177	67%	264	254	96%
	1483	1355	91%	1483	1463	99%

COMMISSION TERRITORIALE	COMMUNES	RESTRICTIONS DE CONSOMMATION EN 2018	
		TOTALES (ARS+RÉSEAU31)	LIÉES AUX AUTOCONTRÔLES MENSUELS RÉSEAU31
12	Mauran	1	1
12	Montclar	1	1
12	St-Michel	1	1
14	Ausseing	1	0
14	Cier de rivière	4	1
14	Francazal	5	2
14	Frontignant de Cges	3	0
14	Saleich	3	0
14	Sauveterre de Cges	3	0
15	Bezins-Garraux - Garraux	1	0
15	Binos	1	1
15	Boutx Village	1	1
15	Boutx Couret	1	1
15	Cathervielle	1	1
15	Caubous	4	3
15	Cazaril Laspènes	1	1
15	Cires	1	1
15	Sode	2	2
15	Trébons de Luchon	1	1
		34	18



EN SAVOIR PLUS

En cas de **restrictions de consommation**, RÉSEAU31 informe **les maires et les usagers** et procède à une **distribution d'eau en bouteilles** pendant toute la durée de la restriction. La restriction concerne la consommation humaine, l'eau peut encore servir aux autres usages (toilette...).



Premiers contrôles dans le laboratoire de RÉSEAU31



UN POINT PARTICULIER SUR LES CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM)

Le **chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau** peut être issu d'une **contamination de la ressource**. Mais dans la majorité des cas, sa présence dans l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la **migration de la molécule dans l'eau** à partir de certaines canalisations en PVC.

En effet, **la fabrication du PVC** repose sur la **polymérisation de CVM**. A partir de 1980, **l'introduction d'une nouvelle étape, le stripping, dans le processus de fabrication**, a permis de diminuer considérablement la présence de CVM résiduel dans les canalisations en PVC. Une canalisation fabriquée après 1980 renferme moins de 1 mg de CVM par kg de PVC alors qu'une canalisation fabriquée entre 1970 et 1980 peut en renfermer jusqu'à 2000 fois plus. **Il est donc primordial d'identifier les canalisations à risque au sein des réseaux de distribution d'eau**. La limite de qualité du chlorure de vinyle dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/l au robinet du consommateur.

En 2018, 57 analyses de détection des CVM ont été réalisées en lien avec l'ARS : l'eau était conforme (cf résultats précis en annexe).

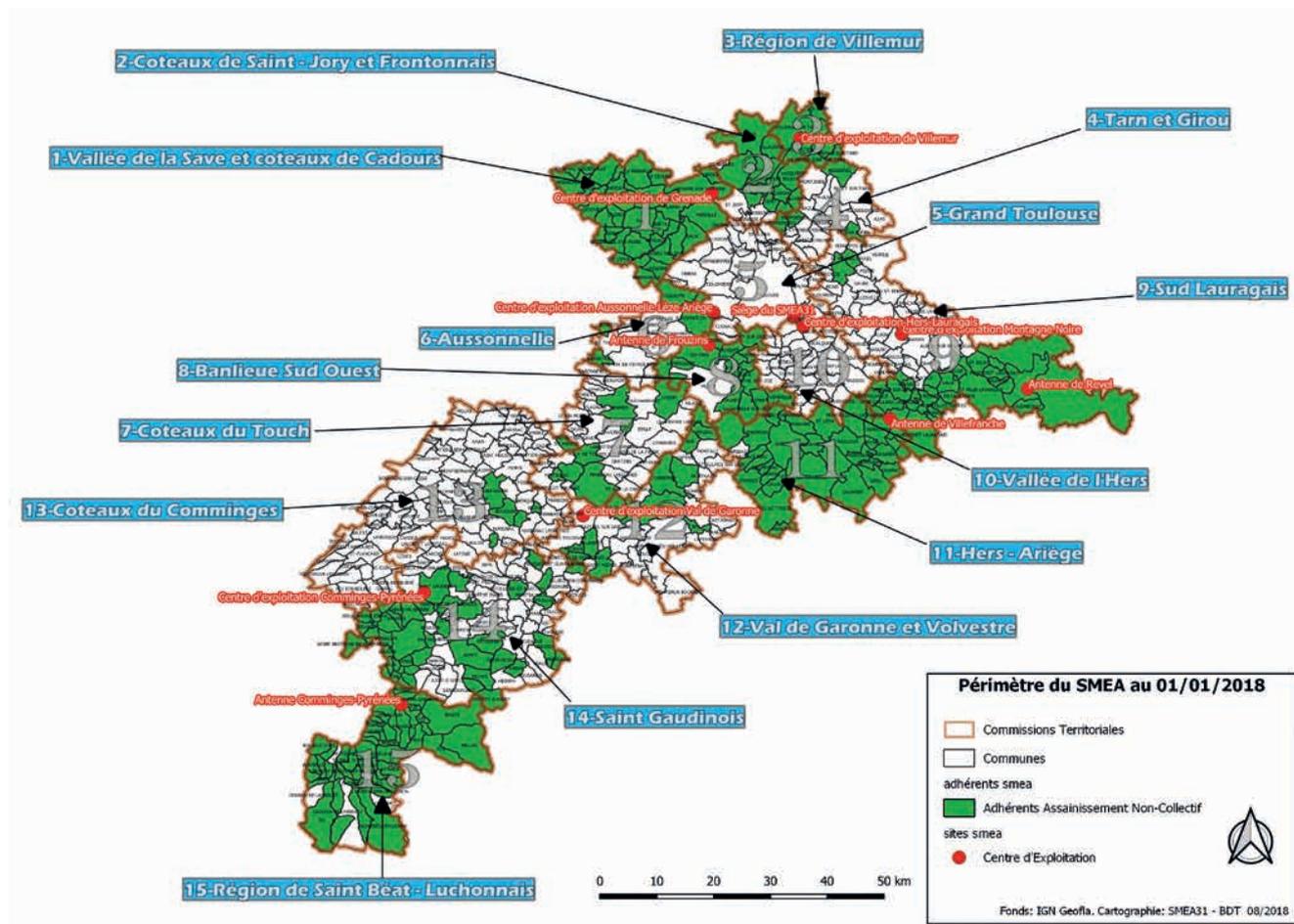
ÉTAPE 5 : TRAITEMENT À LA PARCELLE OU COLLECTE DES EAUX USÉES

Après utilisation par les usagers, les eaux usées sont soit traitées sur la parcelle, on parle alors d'installation d'assainissement non collectif (ANC), soit elles sont rejetées dans un réseau spécifique appelé collecteur d'eaux usées, on parle alors d'assainissement collectif.

Pour chaque commune, une carte identifie les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif (carte de zonage d'assainissement). Ces cartes sont établies techniquement et validées dans le cadre d'une enquête publique (cf annexe, liste des zonages réalisés en 2018).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (OU ASSAINISSEMENT AUTONOME)

RÉSEAU31 gère plus de 40 000 installations d'assainissement non collectif.



RÉSEAU31 se concentre sur plusieurs missions :

- Le contrôle de conception des installations
- Le contrôle de bonne exécution des projets
- Le contrôle de bon fonctionnement des installations

Note : les données présentées par la suite concernent les contrôles réalisés et ne sont donc pas totalement le reflet de l'état du parc d'installations d'assainissement non collectif puisque pour une même installation il peut y avoir 1 ou 2 contrôle(s) non conforme(s) puis un contrôle conforme. **Ces données sont cependant des bons indicateurs de l'état général du parc.**

CONTRÔLES DE CONCEPTION

D'un point de vue général, les projets de création ou de réhabilitation d'un ANC qui nous sont présentés sont majoritairement réglementaires donc conformes.

En 2018, RÉSEAU31 a contrôlé 1 045 projets et 985 ont été décrétés conformes à la réglementation soit 94%.

CONTRÔLES DE BONNE EXÉCUTION

Les contrôles de bonne exécution faisant suite aux projets sont **conformes à 76%**. Cela paraît faible pour des installations neuves ou réhabilitées mais comme indiqué plus haut, ce n'est pas le reflet de l'état du parc mais celui des contrôles. En effet, il y a de plus en plus de filières agréées (type micro station) qui sont installées et il arrive fréquemment que le premier contrôle soit non conforme car les raccordements électriques ne sont pas réalisés, ces dossiers donnent lieu à des régularisations ultérieures. Le nombre d'installations neuves ou réhabilités ne présentant pas de défaut constaté est donc plus important.

Concernant ces installations, il convient de souligner que **les nouvelles filières agréées en 2011 supplantent désormais largement les filières traditionnelles** bien que leurs résultats épuratoires soient mis en question notamment dans le cadre d'une étude de l'organisme IRSTEA.

Pour 2018, la répartition par type de filières installées est la suivante :

Filières traditionnelles : 16 %

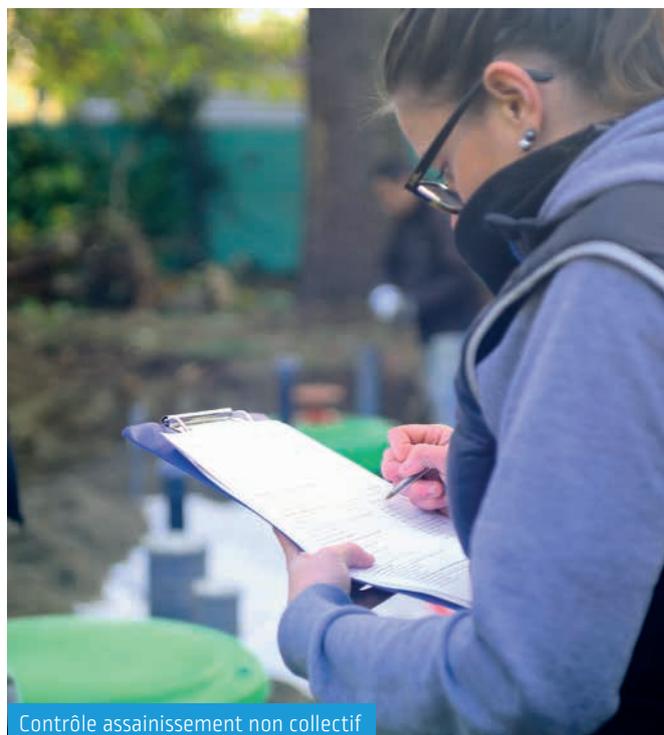
Filières agréées : 84 % dont 57 % de micro-stations

Au regard des incertitudes qui planent sur le bon fonctionnement des micro-stations, **des mesures incitatives pourraient être prises pour en limiter la propagation.**

En 2018, RÉSEAU31 a contrôlé la bonne exécution de 866 installations, 661 étaient conformes soit 76%.



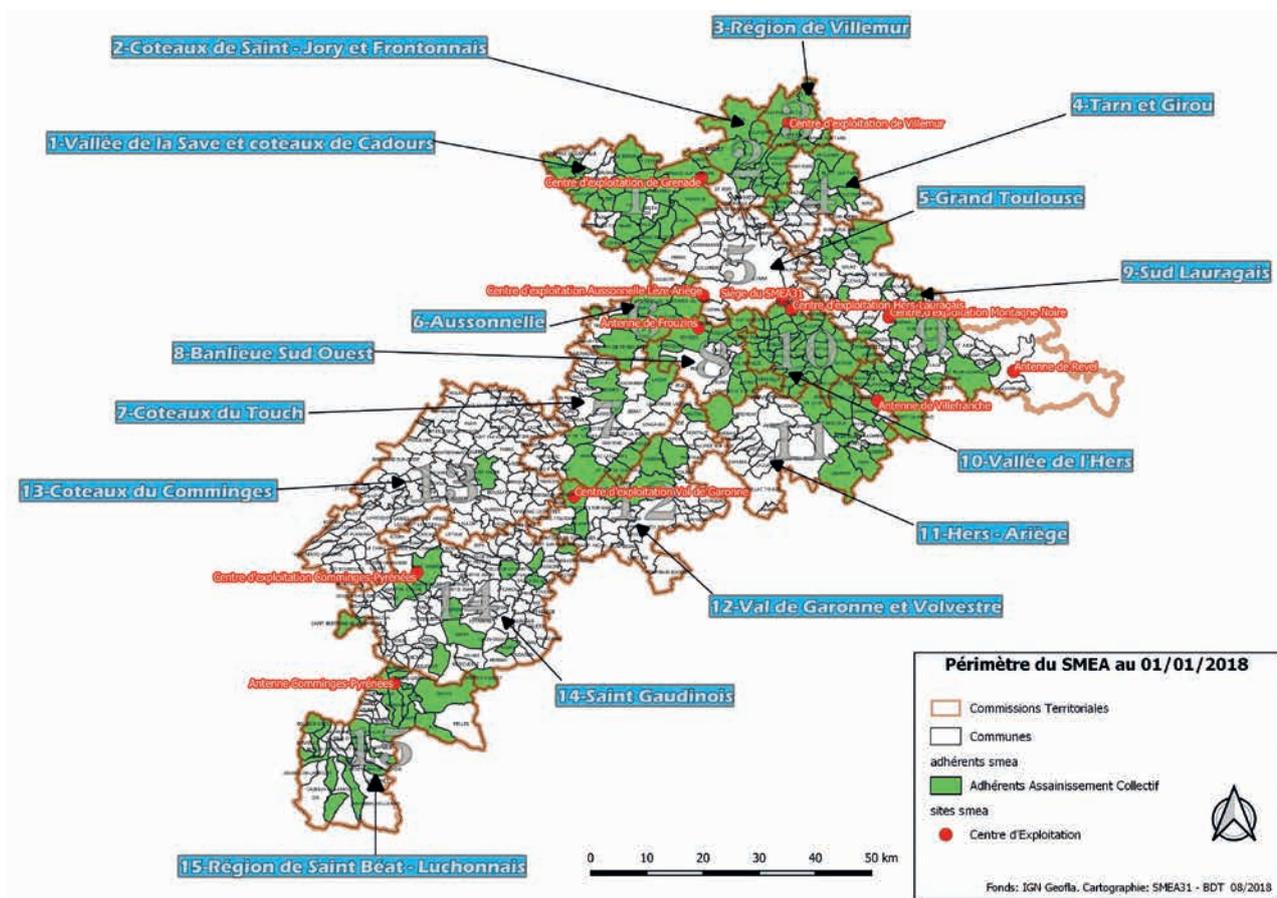
Contrôle assainissement non collectif



Contrôle assainissement non collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RÉSEAU31 collecte les eaux usées de 59 000 abonnés.



En 2018, le SMEA a instruit 711 demandes de branchement au réseau d'assainissement collectif (constructions neuves) et 158 branchements d'offices faisant suite à des extensions de réseau (constructions existantes).

Le nombre d'immeubles raccordés ne cesse d'augmenter et ces **raccordements sont majoritairement conformes** (90% des contrôles sont conformes).

RÉSEAU31 intervient au quotidien pour réaliser nouveaux branchements, pour l'entretien des réseaux de collecte et des 364 postes de relèvement ou de refoulement situés sur ces réseaux.



LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS NON DOMESTIQUES

RÉSEAU31 est conscient de l'importance de la **maîtrise des pollutions industrielles et assimilées domestiques**, c'est pourquoi le syndicat a créé depuis 3 ans, 1 poste de technicien contrôleur des rejets non domestiques, en lien avec les services d'exploitation.

Cet agent contrôle les entreprises, fait les prescriptions techniques et délivre les autorisations de rejet.

Les objectifs de la mission sont :

- Réduire les pollutions à la source
- Prévenir les pollutions accidentelles
- Délivrer les autorisations de déversement
- Suivre et analyser les pollutions d'origine non domestiques (y compris pollutions accidentelles et recherche de micropolluants)
- Mettre en œuvre des opérations d'animation pour l'amélioration des rejets des PME (suivi des dossiers, communication auprès des PME, amélioration des pratiques)

Le gisement des rejets non domestiques sur le territoire syndical représente :

- environ 8000 entreprises
- 30% d'entreprises prioritaires 1 à contrôler (2400)
 - dont 30 % de métiers émetteurs de « graisses »
 - dont 20 % de métiers de l'automobile
 - dont 50 % d'autres rejets spécifiques

Afin de répondre aux objectifs de la réglementation et de permettre une amélioration de l'exploitation des ouvrages, RÉSEAU31 met en place préférentiellement des campagnes de contrôles sur un périmètre défini.

Le choix de ce périmètre peut être fonction de plusieurs facteurs :

- Pollution ponctuelle sur le réseau
- Dysfonctionnement de la STEP
- Etudes en cours (ex : schéma directeur)
- Reprise de compétence sur une commune avec un besoin d'état des lieux des rejets

Quel que soit le point d'entrée, l'objectif est de mettre en place une campagne de diagnostic global afin d'optimiser notre action.

**" RÉSEAU31 EST
CONSCIENT DE
L'IMPORTANCE
DE LA MAÎTRISE
DES POLLUTIONS
INDUSTRIELLES
ET ASSIMILÉES
DOMESTIQUES. "**

" 100 CONTRÔLES PAR AN SONT EFFECTUÉS PAR LA TECHNICIENNE EN CHARGE DES CONTRÔLES DES REJETS NON DOMESTIQUES. "

La démarche engagée se déroule en plusieurs étapes :

- 1 Réunion d'information avec les élus communaux.
Proposition, affinage et validation d'une liste d'entreprises prioritaires
- 2 Envoi des courriers d'information aux chefs d'établissement pour expliquer la démarche et solliciter un rendez-vous.
- 3 Prise de rendez-vous avec les interlocuteurs compétents dans chaque établissement
- 4 Contrôle de l'établissement : analyse de l'activité, état des lieux des rejets, évaluation de conformité
- 5 Rédaction et envoi des rapports de visite avec état de conformité et demande de mise en conformité et délai établi (1, 3 ou 6 mois selon les travaux)
- 6 Pour les non conformes : suivi des mises en conformité :
 - a. Accompagnement : diffusion d'information, travail avec les consulaires
 - b. Relance par courrier, bilan d'avancement des travaux par téléphone ou mail
 - c. Mise en demeure avec délai supplémentaire de 1 à 6 mois si nécessaire
- 7 Contrôle de mise en conformité et rédaction des rapports de contre-visite
- 8 Régularisation administrative (autorisation de déversement pour les entreprises qui le nécessitent)

Un retour d'expérience, depuis 4 ans, permet d'évaluer le travail réalisé comme suit :

Activité annuelle :

- 100 contrôles par an sont effectués par la technicienne en charge des contrôles des rejets non domestiques.
- 30 autorisations de déversement sont signées chaque année.

Sur 4 ans :

- 75 % d'entreprises contrôlées conformes
- 25 % d'entreprises contrôlées non conformes dont 36% mises en conformité à ce jour et 56 % en attente de mise en conformité. Les 8 % restant représentent les entreprises ayant changé ou cessé leurs activités.
- Plus de 60 % des dossiers nécessitent un suivi à long terme (un suivi analytique, un suivi de fonctionnement, une surveillance d'entretien des ouvrages...

Détail des actions :

Au cours d'une année, les actions sont programmées et groupées sous forme de **campagnes de contrôles**, qui consistent en :

- **L'élaboration d'une campagne de contrôles :**

- Préparation de la liste des entreprises
- Repérage terrain
- Point avec les services d'exploitation en interne
- Réunion en mairie pour expliquer la démarche aux élus locaux
- Préparation des courriers aux entreprises
- Prise de RDV avec les entreprises

- **La réalisation d'un contrôle et son suivi**

- Contrôle de l'entreprise
- Rédaction du rapport

- Suivi de mise en conformité

- **L'élaboration d'une autorisation de déversement**

- **L'élaboration d'une convention**

- **La surveillance des rejets sur le long terme :**

- Suivi de l'activité des entreprises
- Suivi des autorisations (analyses des résultats d'auto-surveillance)
- Suivi de l'entretien des ouvrages (relance, réception des pièces, mise à jour des dossiers)
- Contrôles inopinés des rejets
- Bilan de fonctionnement des STEP au regard des mises en conformité des entreprises

En 2018, 30 contrôles ont été réalisés dans des entreprises ayant des rejets assimilés domestiques ou non domestiques et une autorisation de déversement au réseau d'assainissement collectif pour des rejets non domestiques a été établie sur le territoire des communes suivantes :

- | | | |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| • Carbonne | • Labarthe Rivière | • Villefranche de Lauragais |
| • Castelnaud d'Estretfonds | • Le Frousseret | • Villematier |
| • Fontenilles | • Montesquieu Lauragais | • Villeneuve les Bouloc |
| • La Magdelaine sur Tarn | • Saint-Aventin | |

Les rejets pris en compte lors de ces campagnes sont principalement les graisses et les effluents issus des métiers de l'automobile.



ÉTAPE 6 : TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les eaux usées collectées sont transportées vers les 144 stations d'épuration exploitées par RÉSEAU31 pour y être épurées.

Ces stations sont de **capacités comprises entre 30 et 25 000 EH**. Les filières de traitements sont également très disparates (filtres plantés de roseaux, biodisques, boues activées...). **Les interventions sur ces équipements requièrent des compétences techniques très variées dans nos centres d'exploitation** (électromécaniciens, canaliseurs...).



Station d'épuration Aussonnelle



Station d'épuration Lafitte Vigordane



Station d'épuration de Bessières

LE TRAITEMENT DES BOUES

Les boues sont principalement issues des **stations d'épuration**, et accessoirement des **usines de production d'eau potable**. Elles sont issues des traitements des eaux qui entrent dans ces processus de traitement.

Les boues sont constituées d'eau et de matières sèches. La **siccité** est le **pourcentage massique de matière sèche**. Ainsi une boue avec une siccité de 10 % présente une humidité de 90 %.

La siccité est une **donnée obligatoire** à connaître pour toutes sortes de manipulations des boues :

- Boues liquides / siccité de 0 à 10 %
- Boues pâteuses / siccité de 10 à 25 %
- Boues solides / siccité de 25 à 85 %
- Boues sèche / siccité supérieure à 85 %

Les quantités de matières sèches évacuées par RÉSEAU31 en 2018 s'élèvent à :

- 1 685 tonnes pour les boues issues des stations d'épuration
- 165 Tonnes pour les boues issues des usines d'eau potable (principalement l'usine d'eau de PSE)

Ces **matières sèches** (MS) sont valorisées selon plusieurs types de filières :

- 928 Tonnes ont été dirigées vers l'épandage agricole, soit 55% de la production totale,
- 636,3 Tonnes ont été compostées, soit 37,8 % de la production totale,
- 83,6 Tonnes vers la méthanisation (en cas de saturation des plateformes de compostage) soit 5 % de la production totale,
- 37,9 Tonnes ont été envoyées vers un centre de traitement agréé (centre de dépotage des matières de vidange) soit 2,25 % de la production totale. Cette filière ne concerne que les petites unités de traitement sans plan d'épandage car le volume est trop faible.

La **valorisation agricole des boues** n'est utilisée que pour les stations de capacité inférieure à 10.000 EH en milieu rural et s'applique sur des boues :



Table d'égouttage

- **LIQUIDES OU ÉPAISSIES** (siccité < 6% de MS).

Leur épaissement se fait par table ou tambour d'égouttage dans des silos de stockage d'une capacité de 9 mois de production de boue à capacité nominale des installations. Les silos sont vidés au moins une fois par an en moyenne et l'épandage se fait par enfouissement direct ce qui limite très fortement les odeurs.

Cette filière de recyclage nécessite d'important volume de stockage correspondant à 9 mois de la production de boue à pleine charge de la station.

• **PÂTEUSES**

Issues d'un traitement par lits plantés de roseaux (siccité entre 10 et 15% de MS) qui sont vidés tous les 5 à 7 ans. C'est le cas des stations de **Cadours**, de **Rieux-Volvestre**, de **Cepet**, d'**Auriac sur Vendinelle**. Ce type de traitement permet leur minéralisation et donc une diminution du volume à épandre.

De plus il ne nécessite pas l'ajout de produits chimiques contrairement aux autres procédés d'épaississement ou de déshydratation. L'importante minéralisation des boues fait que leur épandage est exempt d'odeur.



Curage des lits plantés de roseaux STEU de Rieux Volvestre



Epandage



Station d'épuration de Pechbonnieu : séchage solaire avec retourneur d'andain



Station de Lherm : séchage solaire avec tapis de boue et fosse de stockage

• SÈCHES.

Ces boues sont **issues des séchages solaires** (siccité > à 60% de MS). Le séchage solaire est alimenté par des boues déshydratées (entre 18 et 22 % de MS) qui sont ensuite étalées dans une serre soit sous forme d'andains retournés régulièrement (Pechbonnieu, Fonsorbes Bourdettes) soit en un tapis de 20 à 50 cm (Lherm, Saint-Sauveur).

Ce procédé permet un large choix des filières de valorisation car les boues peuvent être soit épandues, soit compostées, soit, si elles sont polluées, incinérées (valorisation énergétique). Ce procédé entraîne aussi une **réduction importante du volume de boues à transporter**.

La valorisation des boues nécessite la mise en place d'un plan d'épandage validé par les services de la préfecture (Récépissé de déclaration).

Ces boues sont analysées par RÉSEAU31 conformément à la réglementation. Leur épandage fait l'objet d'un suivi agronomique (Apport en N, P et C) réalisé par la mission de valorisation agricole des boues du LDE31. Le Compostage des boues est préférentiellement utilisé pour les stations de capacité supérieure à 10.000 EH en milieu urbain et s'applique sur des boues :

- **Pâteuses (18 à 22% de siccité)**. Elles sont issues d'un traitement par centrifugeuse ou presse à vis. Le stockage de ces boues est réalisé sur le site de la station en bennes de 15 m³. Ces bennes sont ensuite directement transportées vers des plateformes de compostage gérées par des entreprises spécialisées. Une fois compostées avec des déchets verts, ces boues ont un statut de « produit » répondant à la norme NFU 44-051 (amendement organique).

Dans le cas contraire le compost non normalisé à un statut de déchet et est soumis aux mêmes contraintes que l'épandage des boues. Le compost normalisé peut être commercialisé. Celui-ci enrichit les sols en matière organique lentement dégradable.



Le Pôle Expertise Assainissement de RÉSEAU31 a également mis en place les missions suivantes en 2018 :

- **Le suivi et organisation des mesures dans le cadre du projet INTEREG-SUDOE** sur la STEU de Villefranche (optimisation du traitement biologique du phosphore et modélisation),
- **Un contrôle métrologique** sur tous les débitmètres électromagnétiques mesurant les volumes journaliers entrée station d'une capacité supérieure à 2000 EH ; 27 contrôles ont été réalisés en 2018,
- **L'organisation du service** pour répondre au plus près aux nouvelles exigences de l'AEAG en matière de contrôle des dispositifs d'autosurveillance, notamment au niveau des mesures des volumes déversés directement au milieu naturel. Pour cela nous avons fait l'inventaire des dispositifs métrologiques installés sur près d'une trentaine de déversoirs,
- **L'enregistrement de toutes les programmations** des débitmètres de mesure du volume sortie station,
- **Le contrôle dimensionnel** des canaux de comptage de sortie des stations d'épuration équipant nos nouveaux ouvrages en lien avec le service INGENIERIE. Faisant suite à ces contrôles le canal de comptage sorti de la station de l'AUSSONNELLE a été repris par le constructeur,
- **Le lancement et suivi de la campagne de mesures** de recherche des substances dangereuses (RSDE) sur les stations de Pinsaguel, Plaisance et Auterive (engagée par la CCBA).

LES INTERVENTIONS PRÉVENTIVES SUR LES RÉSEAUX, POSTES ET STATIONS D'ÉPURATION [SUR LES ÉTAPES 5 ET 6]

L'activité d'hydrocurage des branchements, des réseaux et des postes s'est notablement renforcée au cours de l'année 2018.

COMMISSION TERRITORIALE	DÉBOUCHAGE BRANCHEMENT		DÉBOUCHAGE RÉSEAUX		NETTOYAGE POSTES	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
CD31		9		9		1
1	18	38	58	36	12	70
2	7	9	33	18	12	36
3	4	2	7	7	1	29
4	2	37	9	30	0	64
6	2	94	1	68	0	76
7	4	8	6	11	0	24
8	4	88	10	56	1	47
9	7	24	9	22	0	22
10	0	172	0	271	0	77
11	15	16	16	17	3	29
12	12	9	14	10	6	26
13	4	0	8	0	0	0
14	11	47	7	45	1	44
15	6	7	1	4	1	27
Interne		3		5		0
	96	563	179	609	37	572

COMMISSION TERRITORIALE	POMPAGE GRAISSES	POMPAGE SABLES	POMPAGE STEP
CD31	0	0	0
1	59	14	84
2	16	1	8
3	9	0	7
4	14	3	12
6	22	22	35
7	4	3	23
8	8	41	7
9	4	4	30
10	0	1	14
11	8	2	21
12	2	1	6
13	0	0	0
14	5	1	23
15	0	0	22
Interne	0	2	4
	151	95	296

Les sables proviennent soit des résidus de curage des réseaux d'assainissement, soit des stations d'épuration.

Les graisses proviennent soit des stations d'épuration soit des résidus des bacs dégraisseurs des établissements qui génèrent des effluents particulièrement chargés en matières grasses (restauration, agro-alimentaire...).

Les matières de vidange proviennent des installations individuelles et des petits assainissements collectifs.

DÉPOTAGE	TOTAL (TONNES)
SOUS PRODUIT	
Graisses	692
Sables	1216
Vidange	985

LES INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES RÉSEAUX [SUR LES ÉTAPES 5 ET 6]

Dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses infrastructures RÉSEAU31 réalise des inspections télévisées.

Celles-ci sont menées pour accompagner des programmes de travaux et déterminer les priorités d'intervention ou à la demande des équipes d'intervention de RÉSEAU31 qui détectent des secteurs à problèmes (engorgements récurrents, plaintes des usagers...). Elles permettent également de rechercher des réseaux en cas d'absence de toute autre information (plans, schémas...) en vue de travaux.

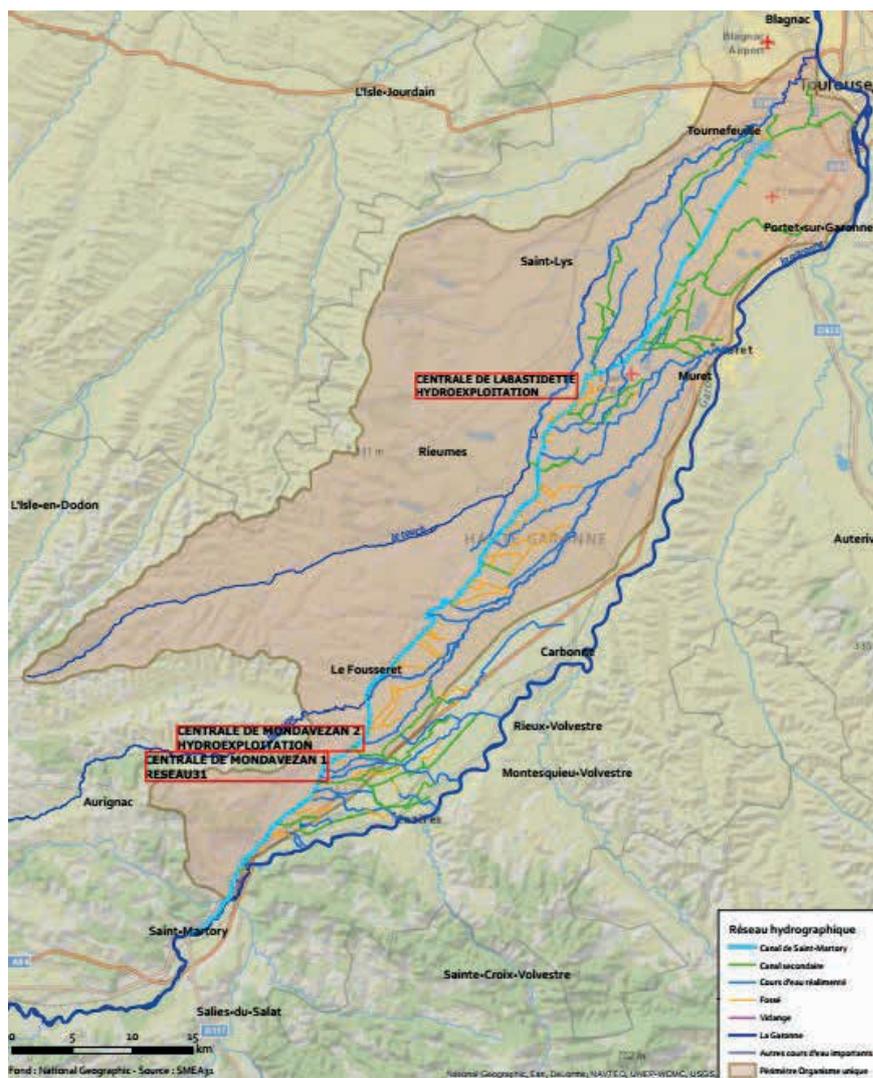
COMMISSION TERRITORIALE	LINÉAIRE INSPECTÉ (EN ML)	
	EAUX USÉES	EAUX PLUVIALES
1	2 766,85	109,30
2	340,90	0
3	189,10	54,80
4	2 192,95	0
5	0	0
6	4 157,70	331
7	440,60	0
8	718,25	206,60
9	3 926,65	798,15
10	7 384,21	6,75
11	226	73,90
12	235,55	102
13	0	0
14	1 663,60	424,25
15	156,75	0
CD	199,45	39,95
	24 598,56	2 146,70

LE SYSTÈME SAINT-MARTORY : UN PATRIMOINE ET DES OUVRAGES ESSENTIELS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

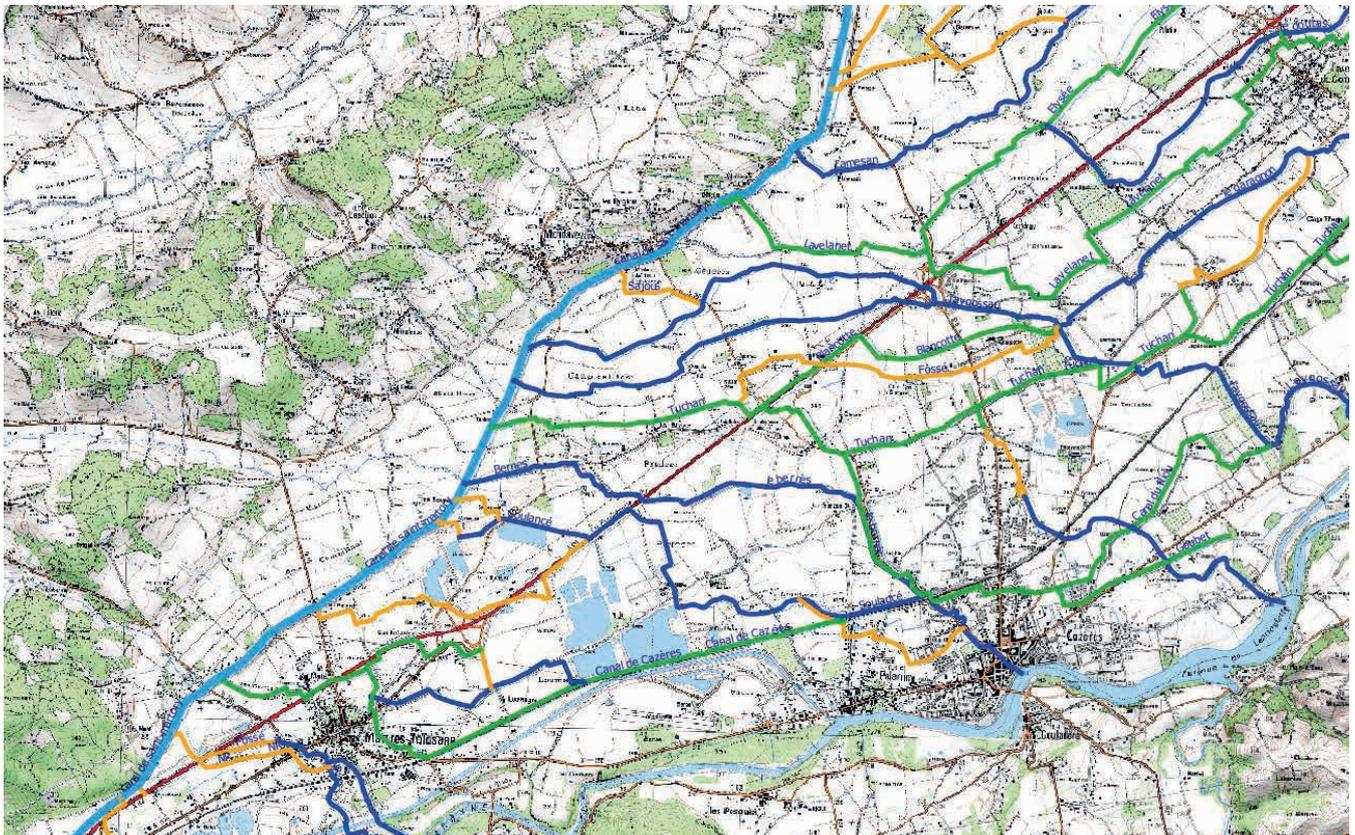
Issu d'un projet d'irrigation initié au début du XIX^e siècle et complété en 1838 par un projet de navigation, le décret de Napoléon III du 16 mai 1866 a autorisé la réalisation du canal d'irrigation de Saint-Martory. Les travaux se sont achevés en 1877. Bientôt, avec le développement du chemin de fer et du flottage du bois, la navigation fut abandonnée.

En 1927, un bail emphytéotique « à vie » est mis en place au profit du département de la Haute-Garonne. En 2010, le **Canal de Saint-Martory** est mis à disposition de **RÉSEAU31** dans le cadre de l'adhésion du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Alimenté par le fleuve Garonne, le canal principal parcourt **71 km depuis sa prise d'eau à Saint-Martory** jusqu'à son exutoire en Garonne à Toulouse. Son débit de prélèvement dans la Garonne peut atteindre **jusqu'à 10 m³/s**.



Le Système de Saint-Martory ne s'arrête pas au Canal. En effet, essentiellement gravitaire, il comprend **plus de 150 km de canaux, 90 km de fossés et 220 km de rivières réalimentées**.



Le Système Saint-Martory est un vecteur d'aménagement du territoire, de développement économique et de politique publique de l'eau sur le Département. Il s'inscrit comme une réponse durable à de multiples enjeux :

- **Sanitaire** : il est utilisé pour fournir de l'eau à des usines d'eau potable qui alimentent plus de 150 000 habitants (Usines de Cazères, du Fousseret, de Lherm, de Roques sur Garonne et de Tournefeuille)
- **Agricole** : il irrigue plus de 10 000 ha de surface agricole
- **Industriel** : il permet la défense incendie de l'usine Antargaz à Bousens, de la zone industrielle du Bois Vert à Portet sur Garonne et le refroidissement industriel de l'usine d'incinération des déchets SETMI à Toulouse
- **Environnemental** : il contribue à l'hydrographie de la plaine de la Garonne et assure le soutien des étiages des rivières Louge et Touch aval,
- **Energie renouvelable** : 5 installations utilisent la force motrice de l'eau du canal sur 3 sites pour une production électrique de l'ordre de 1,4 MWh
- **Ludique** : il alimente les lacs de La Ramée et de la Reynerie et d'autres projets en ce sens sont initiés par les communes que le canal traverse.

Situé sur la commune de Saint-Martory, **la prise d'eau en Garonne** varie, en moyenne annuelle, entre 200 et 220 Millions de m³ dont 95 à 100 Mm³ pendant période d'été (de début juin à fin octobre) répartis selon les usages :

- **usage agricole** : 10 à 15 Millions de m³ en fonction des années (pluvieuses ou sèches) dont 90 à 95% pendant le période d'été
- **usage eau potable** : 17 Millions de m³ dont 40% pendant période été
- **réalimentation des rivières Touch et Louge** : 100 à 120 Millions de m³ dont 40% pendant la période d'été,
- **réalimentation des lacs** (La Ramée, La Reynerie,...) et les usages industriels : 7 Millions de m³
- **les besoins de gestion** (débit minimum de fonctionnement) : 60 à 70 Millions de m³

Afin d'assurer réactivité et continuité de service, l'exploitation du système de Saint-Martory est organisée autour **deux centres d'exploitation de proximité** qui interviennent également sur l'ensemble de grand cycle de l'eau (eau potable, assainissement, eaux pluviales...) :

- **le centre de Mondavezan (13 agents)**
- **le centre de Frouzins (13 agents)**

Les actions sur le système de Saint Martory sont coordonnées depuis le siège basé à Toulouse (3 agents). Un système de télésurveillance et d'astreinte dédié permet de mobiliser 24h/24h et 7j/7j les moyens humains et techniques nécessaires.

Les interventions quotidiennes sur le système de Saint-Martory consistent à faucher et curer les canaux, effectuer des travaux en régie (pose de canalisations, petit génie civil), surveiller les ouvrages, entretenir les équipements et réguler les débits.



Face à ces enjeux, des investissements importants sont réalisés chaque année, avec le **soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et l'Agence de l'Eau Adour Garonne** :

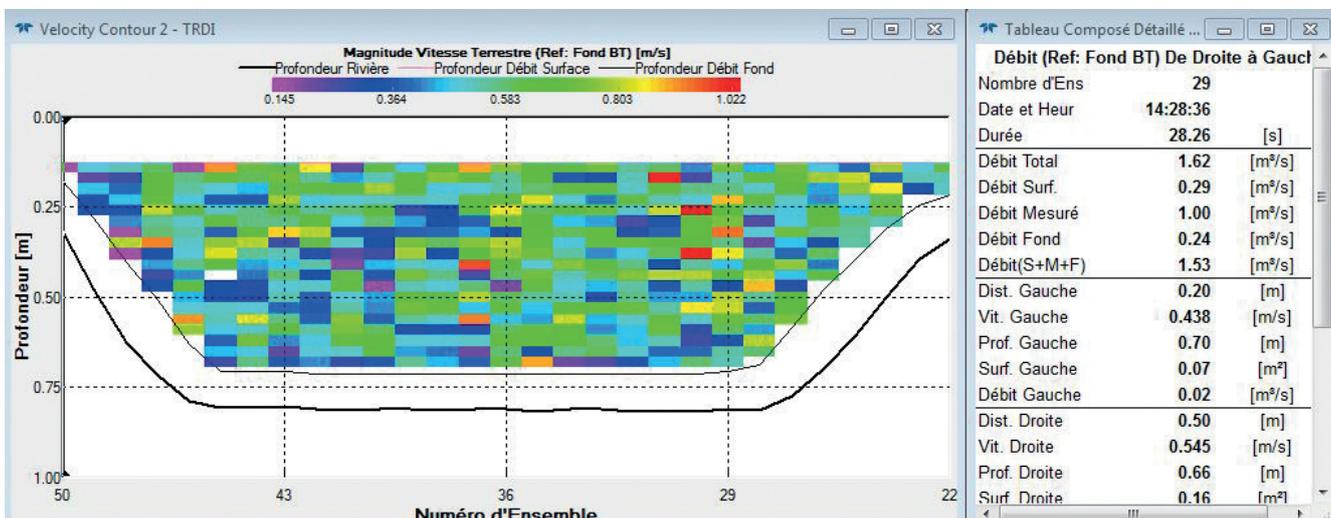
- **Optimisation de la gestion** qui vise à inscrire le système dans une gestion dynamique optimisée de la ressource en eau prélevée en Garonne tout en satisfaisant durablement les usages : soit **2 M€ sur 4 ans**,
- **Etanchéité et soutènement** : programme annuel s'inscrivant dans une logique de renouvellement de l'infrastructure (travaux usuellement réalisés durant le mois de chômage du canal) soit 600 000 €/an,
- **Sécurisation du prélèvement** : concerne les travaux de consolidation sur la chaussée de Saint-Martory (prise d'eau) soit 2 M€ en 2017 et 2018 avec le franchissement halieutique

En 2018, RÉSEAU31 a également poursuivi ses actions de modernisation et d'optimisation du système de Saint-Martory notamment :

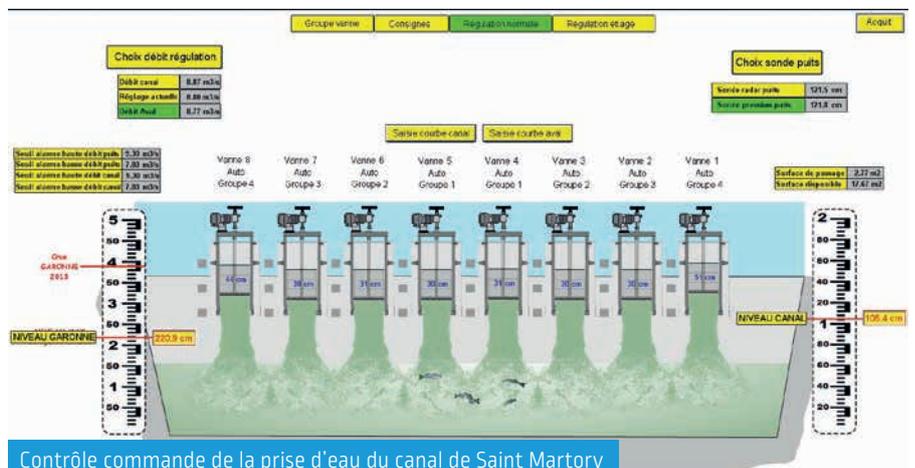
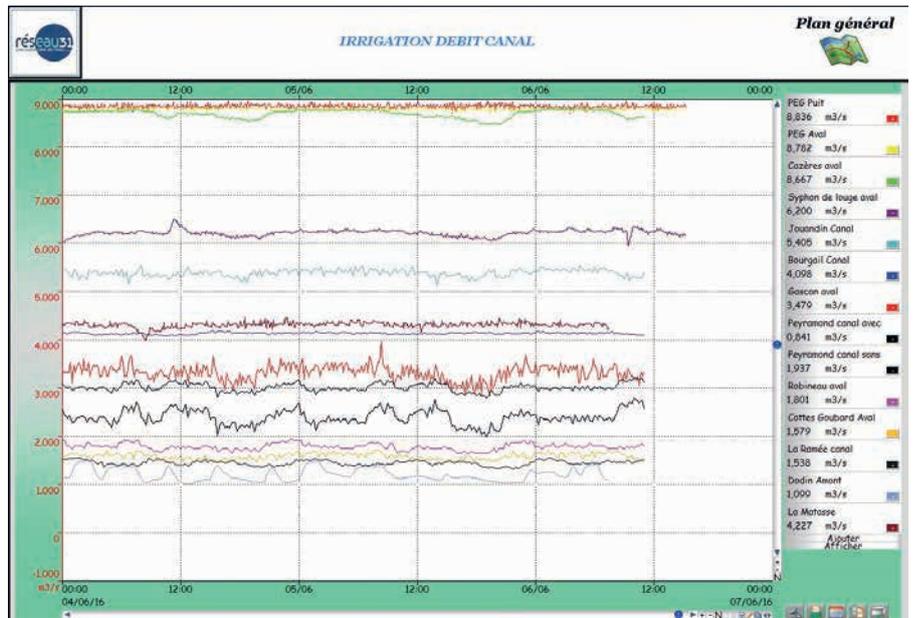
- **LA CONNAISSANCE DES FLUX** par le déploiement de stations hydrométriques couplées à des opérations de jaugeage



- **L'IDENTIFICATION DES DÉBITS** sur un profil du canal



- **UNE TÉLÉGESTION CENTRALISÉE ET SÉCURISÉE** mutualisée celle de l'eau potable et de l'assainissement



- **L'ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DU CANAL SUR LES MILIEUX** par cartographie détaillée du système hydrographique sur SIG (Système d'Information Géographique).
- **LA DIMINUTION DES TEMPS DE TRANSIT** par la réalisation de seuils longs (type bec de canard).
- **UNE CONDUITE AU CHANGEMENT** (processus d'exploitation et usagers).

RÉSEAU31 prend également en compte dans ses prospectives, une dualité grandissante dans l'optimisation du système de Saint-Martory notamment au regard des prélèvements dans le fleuve Garonne et de la gestion des milieux et écosystèmes « artificialisés » par les restitutions diffuses du canal et les opportunités :

- Un volume hivernal transité important : potentialité de transfert pour d'éventuels remplissages (cf. projet Aussonnelle)
- Le développement de l'hydroélectricité



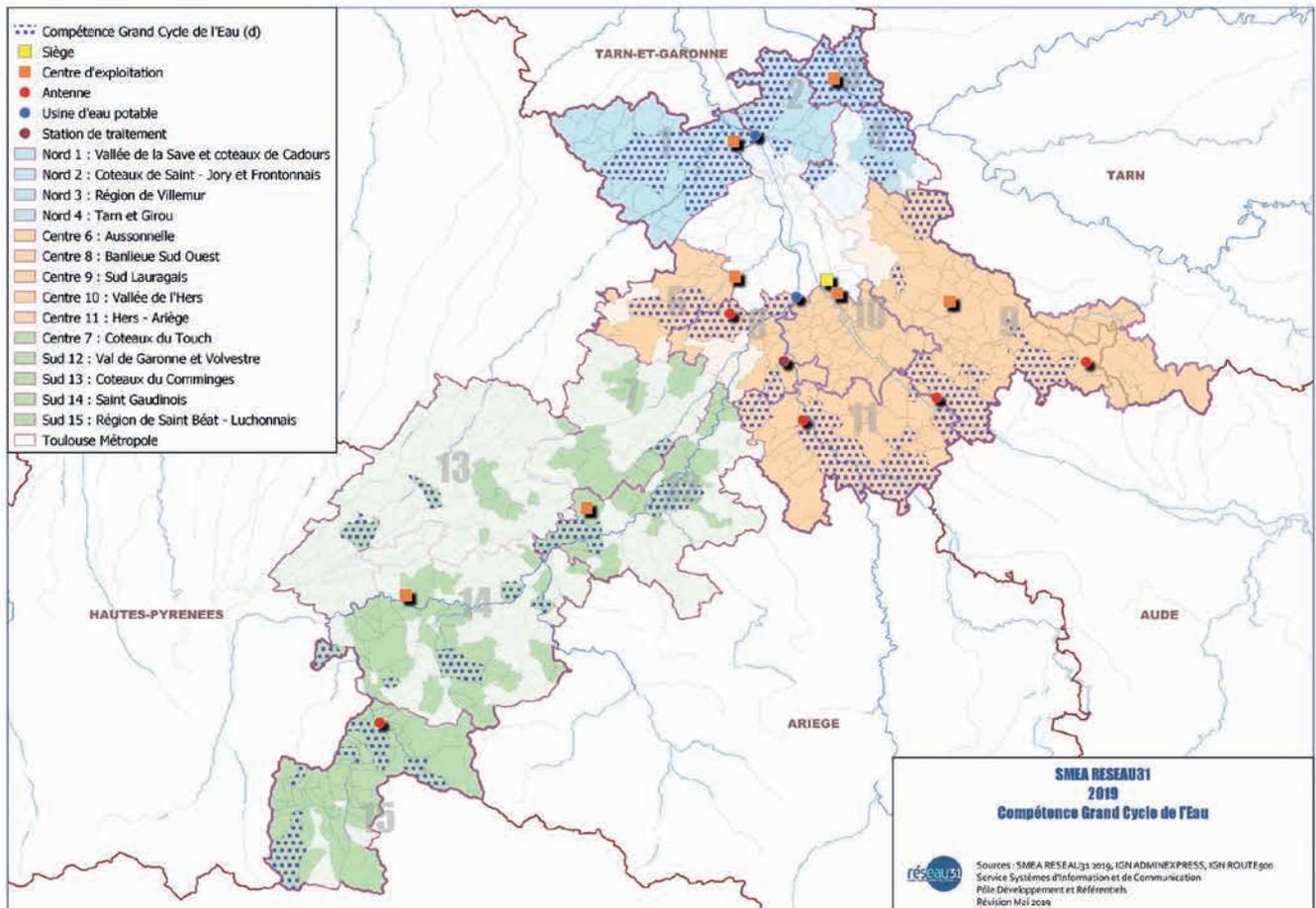
Seuil de type bec de canard





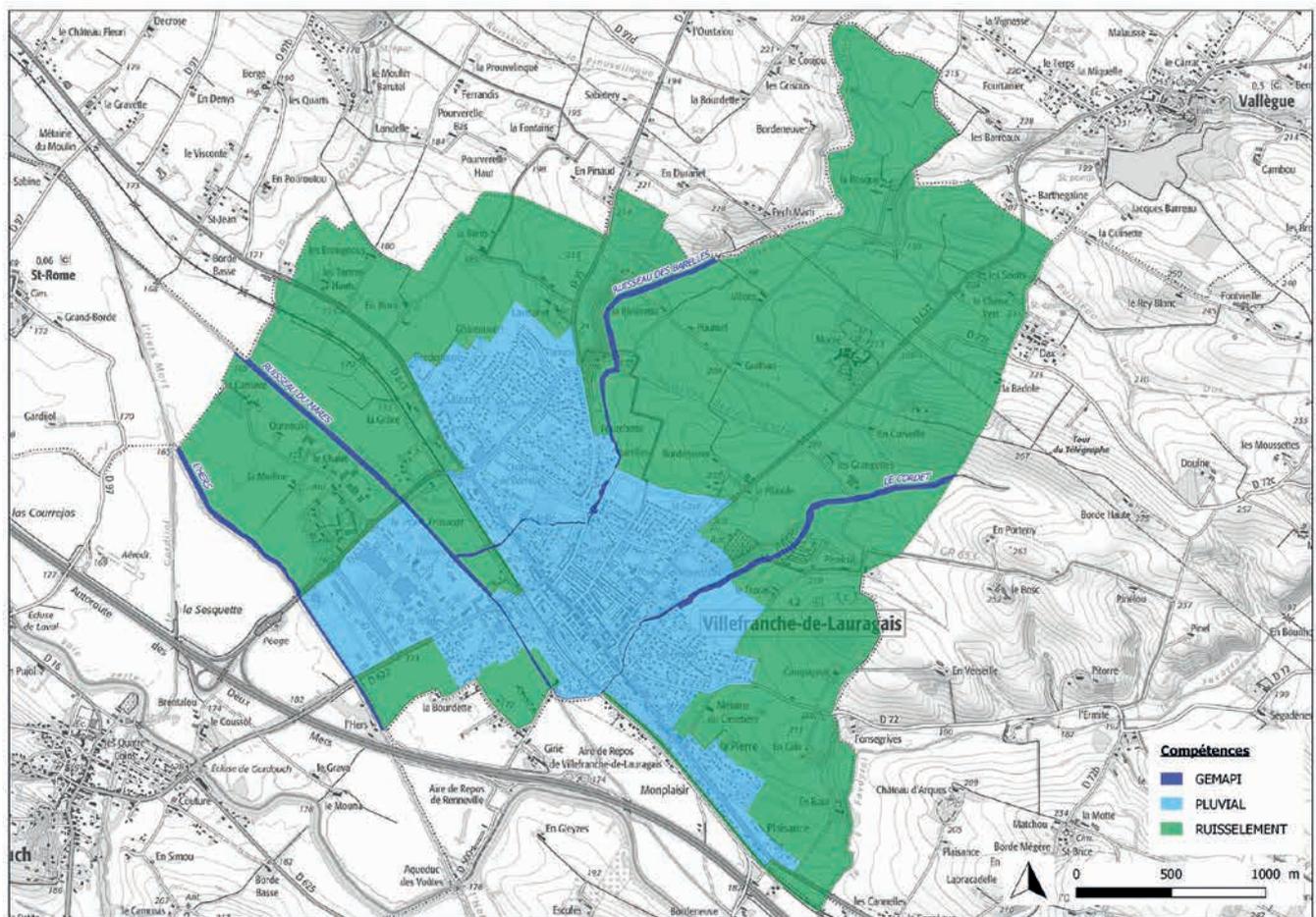
LES EAUX DE PLUIE

65 communes adhèrent à RÉSEAU31 pour la **gestion des eaux pluviales**, soit une population de **142 000 habitants**.



Sur le **territoire d'une commune**, la notion « d'eaux pluviales » peut correspondre à plusieurs réalités :

- La gestion des **eaux pluviales urbaines** (en bleu ciel sur la carte ci-dessous)
- La gestion des **eaux de ruissellement** et de la **lutte contre l'érosion** (en vert sur la carte ci-dessous)
- La gestion des **cours d'eau** (traits bleu foncé sur la carte ci-dessous)



Afin de rester au plus proche des attentes de nos adhérents et d'intégrer la gestion des eaux pluviales dans une approche d'aménagement du territoire, RÉSEAU31 incite les communes adhérentes à intégrer des cartes de zonage de ces eaux dans les documents d'urbanisme des communes.

A l'heure actuelle, **12 études** en ce sens ont été lancées. En 2018, RÉSEAU31 a également initié la mise en oeuvre d'un règlement des eaux pluviales. Ce document devrait être adopté au cours de l'année 2019. Il prend en compte des grands principes :

- L'absence d'obligation de raccordement à un dispositif d'évacuation,
- La mise en place d'une règle de base : la rétention à la parcelle, en vue de limiter les ruissellements. Cette démarche nécessitera des études de sol, à l'identique de ce qui se pratique pour l'assainissement non collectif,
- Les limites de compétence devront également être déterminées (voirie, espaces verts)



PRÉSERVER LA RESSOURCE : LE RÔLE DE L'ORGANISME UNIQUE

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME UNIQUE ?

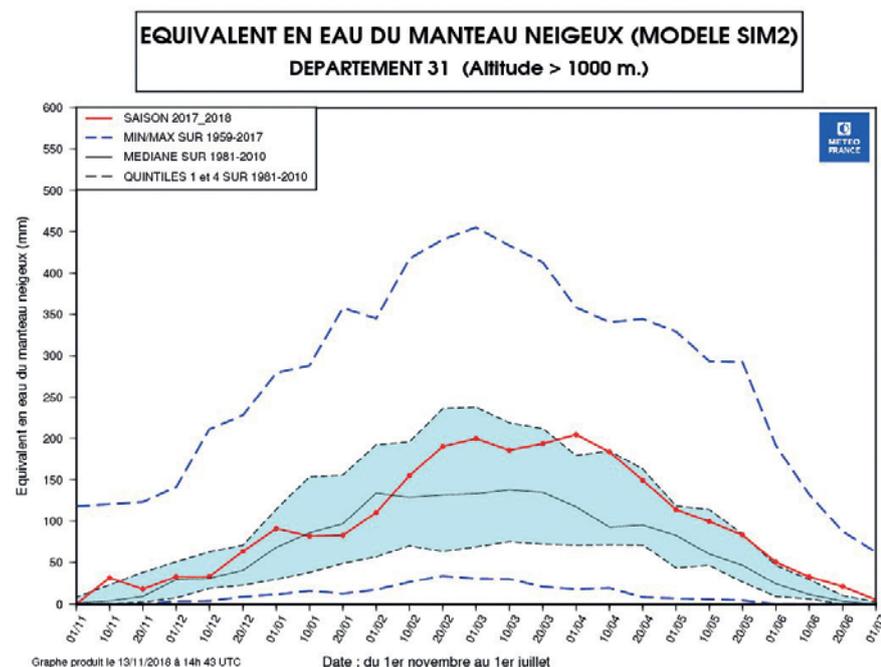
Le code de l'environnement définit les missions des organismes de gestion de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et précise que la répartition des volumes d'eau pour l'irrigation sur un territoire donné sera confiée à cet organisme.

Quelles sont **les principales missions de l'organisme unique** pour le périmètre géré ?

- **Proposer un guichet unique** pour l'attribution de l'allocation annuelle en eau pour l'irrigation
- **Arrêter chaque année un plan de répartition** entre les irrigants du volume d'eau validé par les services de l'Etat,
- **Assurer la répartition de l'eau** en cas de sécheresse,
- **Donner un avis au Préfet** sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement
- **Transmettre aux services de l'Etat** un rapport annuel

RÉSEAU31 a été désigné **Organisme Unique sur les périmètres géographiques de l'Hers-Mort, du Girou et du système Saint-Martory**. Une autorisation pluriannuelle pour tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation a été obtenue sur ces périmètres pour la période 2015 – 2031.

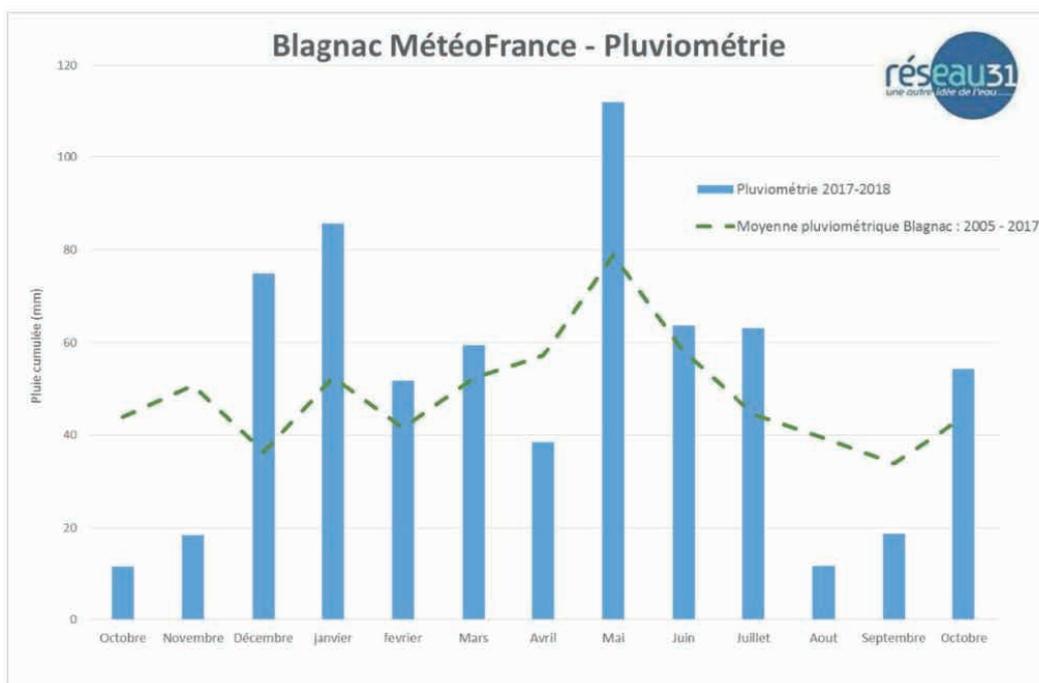
En 2018, sur le bassin de la Garonne, l'année hydrologique a été caractérisée par un état quantitatif excédentaire en comparaison des années précédentes. Cependant il est important de souligner que la température moyenne est supérieure à la normale. L'été 2018 se classe ainsi au 2^e rang des étés les plus chauds depuis 1900. L'enneigement 2017-2018 est très excédentaire.



**" RÉSEAU31 A ÉTÉ
DÉSIGNÉ ORGANISME
UNIQUE SUR LES
PÉRIMÈTRES
GÉOGRAPHIQUES
DE L'HERS-MORT,
DU GIROU ET DU
SYSTÈME SAINT-
MARTORY. "**

Gratifié n°1 : Enneigement sur le département de la Haute-Garonne

Du point de vue de la **pluviométrie**, la situation est également excédentaire dès le mois de décembre. La dynamique suit quasi parfaitement celle de la courbe moyenne avec un maximum de pluie pendant le mois de mai. Seuls les mois d'août et septembre restent déficitaires (cf. graphe n°2). Sur la période entre le 1er juin et le 31 octobre, le cumul à la station de référence de Toulouse Blagnac est de 211 mm.



Graphe n°2 : Pluviométrie à la station Météo France de Blagnac

A propos de l'**hydrologie** durant la **période d'étiage sur la Garonne amont**, la situation est également exceptionnellement excédentaire. En effet, les débits de basses eaux enregistrés à la station de Valentine (QMNA de 24,4 m³/s en septembre 2018, VCN3 de 19,3 m³/s fin septembre 2018) témoignent d'événements supérieurs à la moyenne. (Données : Banque Hydro).

Sur la Garonne amont, les volumes contenus dans le lac d'Oô n'ont pas été déstockés. Depuis la retenue de Filheit (Arize), seulement 600 000 m³ ont été mobilisés pour soutenir le point nodal de Marquefave entre le 5 et le 9 octobre (source données : SMEAG).

Les restrictions de l'eau à usage agricole ont été limitées aux petits cours d'eau non réalimentés comme par exemple le bassin versant du Girou (à hauteur de 50% maximum des prélèvements à partir du 28 août 2018).

Le SMEA31 a participé de manière globale à la bonne gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de la Garonne durant l'étiage 2018 au travers de multiples actions sur les sous bassins versants où il est Organisme Unique, notamment sur le système Saint-Martory.

Par exemple, lors du Comité de Vigilance Eau en date du 9 juillet 2018, le préfet a demandé une présentation par le SMEA31 des actions engagées vis-à-vis des économies d'eau dans le cadre des travaux d'optimisation du système Saint Martory.

De plus, avec le concours de la DDT31 et du RÉSEAU31, la CACG a pu proposer un outil de gestion interannuel des retenues de Balermé-Laragou pour anticipation de crise sur le bassin versant du Girou. Cette proposition sera officialisée lors de la prochaine révision de l'arrêté cadre départemental.

Tout au long de l'année 2018, 7 Comités de l'Eau ont eu lieu. Ils réunissent tous les gestionnaires de la ressource en eau sur le département de la Haute-Garonne dont RÉSEAU31. Ils permettent de faire un point sur la situation hydrologique générale du département ainsi que de donner les directives à appliquer, les restrictions des prélèvements entre autre.

En 2018, RÉSEAU31 s'est attaché à avoir une meilleure connaissance des index de consommation des préleveurs-irrigants en particulier pour les prélèvements dont RÉSEAU31 ne fait pas de fourniture d'eau brute. Ces points de consommation concernent majoritairement les prélèvements en plans d'eau et eaux souterraines.

Tableau n°1 : Pourcentage de retour des index de consommation entre 2017 et 2018

		NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT	COURS D'EAU NON RÉALIMENTÉ	COURS D'EAU RÉLIMENTÉ	RETENUE
Périmètre 230 - Garonne Saint-Martory	2017	1%	99%	80%	0%
	2018	33%	98%	83%	15%
Périmètre 143 - Hers-Mort	2017	0%	0%	100%	7%
	2018	38%	0%	100%	26%
Périmètre 153 - Girou	2017	0%	0%	100%	4%
	2018	50%	0%	100%	40%

RÉSEAU31 emploie **différents moyens de communication** pour informer l'ensemble des usagers de l'eau sur les trois périmètres dont il est Organisme Unique (mail, articles de journaux, articles internet, appel téléphonique, etc.).

RÉSEAU31 met à disposition **un réseau de tensiomètre** réparti sur quatre sites de mesures aux abords de cours d'eau inclus dans les périmètres élémentaires (Touch à St-Lys, Louge à Fonsorbes, Girou à Montberon et coteaux de l'Hers-Mort à Vallègue) pour un coût annuel de 2 220,02 €TTC. Ces stations viennent compléter le réseau déployé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et le réseau de la Chambre d'Agriculture.

RÉSEAU31 participe également à l'échange et à la diffusion des données avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Ces données informent les irrigants pour **une meilleure gestion de la ressource en eau** en fonction des cultures (maïs, soja, tournesol...), du stade d'avance des plants (phase végétative, de floraison et de maturation) et ainsi apporter de la bonne quantité d'eau.

RÉSEAU31 a mis en œuvre une **convention d'échange de données** avec chacune des Parties (DDT31, DDTM11, DDT81, AEAG, CACG, RÉSEAU31) afin de notamment simplifier les démarches administratives des préleveurs irrigants.

AMENAGER DURABLEMENT NOS TERRITOIRES

PLANIFIER LE FUTUR DE NOS TERRITOIRES

RÉSEAU31 intervient en support **auprès des communes** dans le cadre de l'**élaboration de leurs documents de planification d'urbanisme**, afin d'anticiper les besoins liés à la gestion de l'eau potable de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des eaux pluviales.

	2016	2017	2018
Nombre d'opérations de schémas directeurs	35	48	44

Pour l'année 2018, on relève une **stabilisation du nombre d'opérations au stade d'études** par rapport à l'année 2017. Une légère augmentation est observée par rapport à l'année 2016.

L'année 2018 se caractérise également par la **poursuite des études stratégiques** impulsées en 2016 en matière de programmation des investissements de RÉSEAU31 à court, moyen et long terme.

Afin de mettre en place des programmes de travaux pluriannuels pour la période 2020 - 2026, **des schémas territoriaux ont été initiés pour l'eau potable et l'assainissement**. Ces schémas ont également pour vocation d'appréhender les solutions globales en matière d'assainissement et d'eau potable sur des horizons à moyen ou long terme. Ces études ambitieuses représentent un **volume financier d'environ 430 000 €HT**.

Elles ont par ailleurs permis de recenser les différents documents existants sur les territoires de chacun des adhérents, et de mieux comprendre les fonctionnements et les besoins autour des installations. Elles ont également intégré les contraintes environnementales (biodiversité, zones inondables...), réglementaires et les perspectives d'urbanisme des communes. Ces études ont permis de recenser de nombreuses actions, récapitulées dans le tableau suivant :

	NOMBRE D'OPÉRATIONS RECENSÉES	VOLUMES FINANCIERS ASSOCIÉS (M€ HT)
Eaux usées	850	173,4
Eau potable	330	87,4

Ce projet doit se conclure au cours de l'année 2019, avec la détermination des opérations qui seront retenues au programme pluriannuel des investissements.

RÉSEAU31 a par ailleurs impulsé **des études stratégiques en eau potable** pour l'ensemble de **la moitié nord et pour le sud du département** de la Haute-Garonne, portant sur la **sécurisation à moyen et long terme des infrastructures** en matière de **transport et stockage**.

Ces études conduiront à la définition des **aménagement**s nécessaires pour répondre au **développement des territoires**, tels que la création de nouveaux réservoirs, des renforcements de conduites d'adduction ou la création d'interconnexions entre systèmes d'adduction. Les conclusions de ces études sont attendues pour la fin de l'année 2019.

INVESTIR

220 opérations d'investissement pour **16,5 M€ HT de travaux** :
Les réalisations de l'année 2018 en quelques chiffres :

- La réalisation de cinq stations d'épuration permettant de traiter les eaux usées de 28 000 EH
- La pose de 4,7 kms de réseau d'assainissement eaux usées
- Le raccordement de 250 nouveaux abonnés au réseau d'assainissement eaux usées
- La reprise de 9,8 kms de réseau d'eau potable
- La réhabilitation de 0,4 km de réseau d'assainissement des eaux usées
- La construction de 6 postes de refoulement
- La réhabilitation d'un volume de stockage d'eau potable de 200 m³

Parmi les réalisations les plus marquantes, on relèvera :

- **La station d'épuration du Défi Aussonnelle** (25 000 EH) et la **première tranche du réseau de transfert**,
- **La station d'épuration de Mazères-sur-Salat** (1 000 EH),
- **La création d'un nouveau système d'assainissement des eaux usées** sur la commune de Lafitte Vigordane (650 EH - 1 500 ml de gravitaire - 900 ml de refoulement - 1 poste de refoulement - 62 branchements),
- **L'unité de traitement d'Aspet Soueil** (30 m³/h),
- La création d'un **réseau de collecte sur la commune de Villematier** et de **transfert vers Villemur-sur-Tarn** (1 300 ml de gravitaire - 1 460 ml de refoulement - 1 poste de refoulement - 72 branchements),
- La création d'un **réseau de collecte sur la commune de Marquefave** (910 ml de gravitaire - 320 ml de refoulement - 2 postes de refoulement - 79 branchements),
- Le renouvellement des **réseaux d'eau potable sur les secteurs de Lanta-Vallesville** (2 270 ml) et de **Tarabel-Préserville** (2 080 ml).



Station d'épuration de Mazères-sur-Salat

AU PLUS PROCHE DE NOS USAGERS

NOTRE ORGANISATION TERRITORIALE

Notre **organisation territoriale** est décomposée en **trois directions territoriales** et les **services administratifs ou techniques communs**.

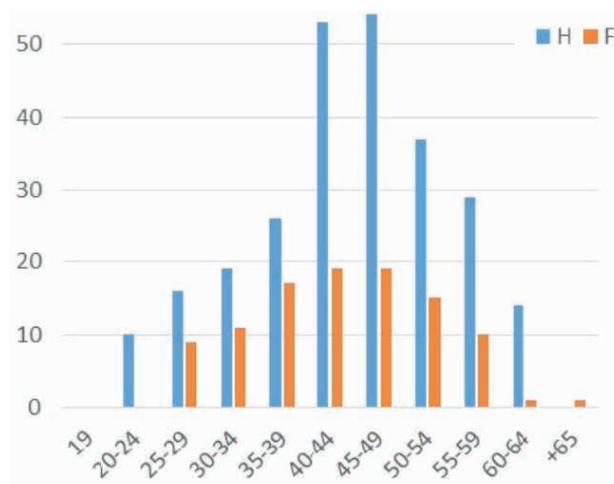
Les **Directions territoriales** sont composées de **plusieurs centres d'exploitation**. Elles sont le **point d'entrée de proximité** pour toutes les sollicitations des élus et des usagers. Elle met en oeuvre la **politique de développement local du syndicat**, s'appuie si nécessaire sur l'expertise et les outils communs du siège et anime les Commissions Territoriales.

Les **services communs** mettent en oeuvre la **stratégie générale du syndicat** et le **développement les outils** pour offrir une **expertise et un appui technique** aux directions territoriales.

LES HOMMES ET LES FEMMES DE RÉSEAU31

Au 31 décembre 2018, **360 agents** travaillent à RÉSEAU31, **258 hommes** (72%) et **102 femmes** (28%).

Le fait marquant de l'année 2018 correspond à la **création du centre Montagne Noire** et l'**intégration des agents** suite à la **fusion entre RÉSEAU31 et le SIEMN31**.



LA MODERNISATION DE NOS OUTILS

Dans l'objectif de **mieux connaître son patrimoine**, RÉSEAU31 a mis en oeuvre un **Système d'Information Géographique** dont le déploiement s'est précisé à partir de 2015.

2015 - 2016

Mise en place de l'infrastructure SIG

- AMO SIG
- Installation des serveurs Elyx de 1SPATIAL
- Recette 31/13/2016

2017 - 2018

Récupération du passif

- Saisie des plans d'ensemble et recolements acquis au cours des années précédents
- Structuration de l'équipe SIG
- 2018 - *Elargissement dupérimètre et réorganisation de l'équipe*

2019 - ...

Amélioration collaborative des plans et du SIG

Grands projets :

- Accompagnement des agents à la prise en main des outils SIG / élaboration de nouvelles méthodes collaboratives
- Vérification et amélioration des plans saisis
- Nouvelle version d'Elyx - Migration 2.11
- Intégration progressive des demandes d'amélioration de l'interface
- Modélisation des réseaux Eaux pluviales et Eaux brutes

L'intégration dans le SIG des données cartographiques acquises par RÉSEAU31 tout au long des années précédentes, plans papiers ou plans au format numérique indispensables à ses activités, a débuté dès fin 2016 pour atteindre son rythme de croisière entre 2017 et 2018.

En parallèle, **l'équipe SIG s'est structurée**, notamment avec l'arrivée de l'équipe SIG de l'ex-SIEMN31. Le périmètre de données à gérer s'est également considérablement accru. Ce sont **1582 km de réseau d'eau potable et 864 km de réseau d'assainissement** qui ont ainsi été saisis sur **une période de seulement deux ans**.

Désormais le SIG va pouvoir passer dans sa **phase opérationnelle** à savoir servir de base de travail aux équipes d'exploitation et aux services communs RÉSEAU31 en vue de son enrichissement.

Dans cette optique, une **phase d'accompagnement des agents** est à l'oeuvre : elle doit leur permettre d'acquérir de nouvelles méthodes de travail collaboratives basées sur l'outil SIG.

Avec la mise en oeuvre d'outils métiers SIG, cette action permettra de valider et enrichir les données qui viennent d'être intégrées et aboutir à une cartographie fine des zones à risques.

LA VIE DU PLAN

- Mise à jour des plans de réseaux AEP, EU-EP, Eaux brutes
- Collecte de données : terrain et documentaire
- Vérification et validation des plans
- Intégration de données
- Suivi Guichet Unique + RPQS

LA GESTION DES FONDS DE PLANS ET DONNÉES EXTERNES

- Plans cadastraux
- Photo aérienne
- PCRS
- Données métiers externes :
 - Urbanisme
 - Environnement

L'ADMINISTRATION DE LA BASE DE DONNÉES SIG

- Modélisation de réseaux AEP, EU-EP, Eaux brutes
- SIG dans le SI global en lien avec :
 - ATTAL, Y-PRESIA
 - Base des adhérents
 - Poteaux incendie
 - ...

LA GESTION DES APPLICATIONS SIG

- Applications Suite Elyx
- Application mobiles
- Applications métier (Fuites-coupures, DT-DICT, PI...)
- Paramétrages spécifiques (gabarits d'impression)
- Gestion des anomalies
- Suivi demandes d'amélioration

LA FORMATION ET L'ASSISTANCE

- Cartographie à la demande
- Assistance à l'utilisation d'outils SIG
- Organisation et animation de formations
- Assistance à la mise à disposition de données

LES PARTENARIATS D'ÉCHANGE DE DONNÉES

- CC Frontonnais
- CC Lauragais, Revel, Sorèzois
- CC Volvestre
- SIE VGHSCC
- SICOVAL
- IGN
- ...

En parallèle, RÉSEAU31 poursuit le **déploiement des systèmes de télégestion** qui permettent d'**optimiser l'exploitation de nos ouvrages**. Une équipe spécifique de RÉSEAU31 est chargée de déployer ces outils, en lien avec les agents des territoires. **Sur les 1000 ouvrages gérés par RÉSEAU31, 600 doivent être équipés de tels dispositifs.**

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



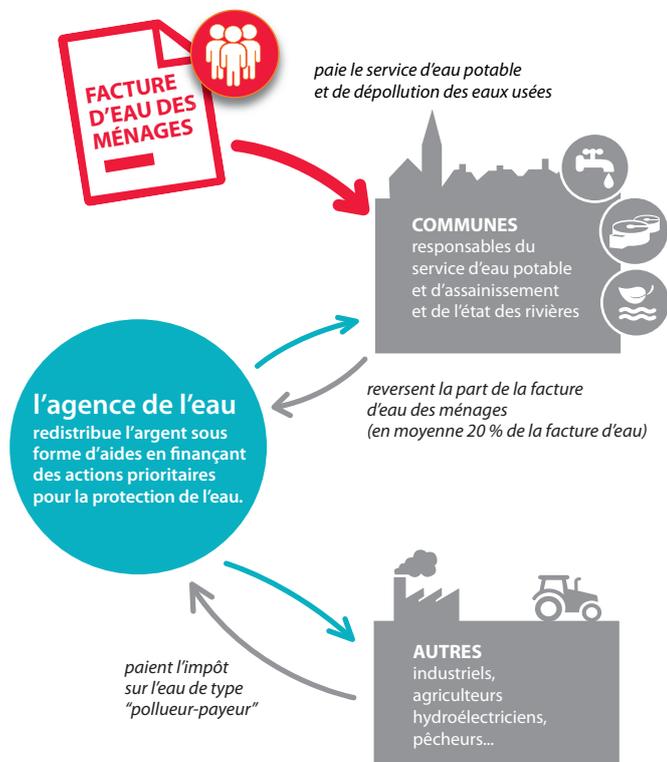
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



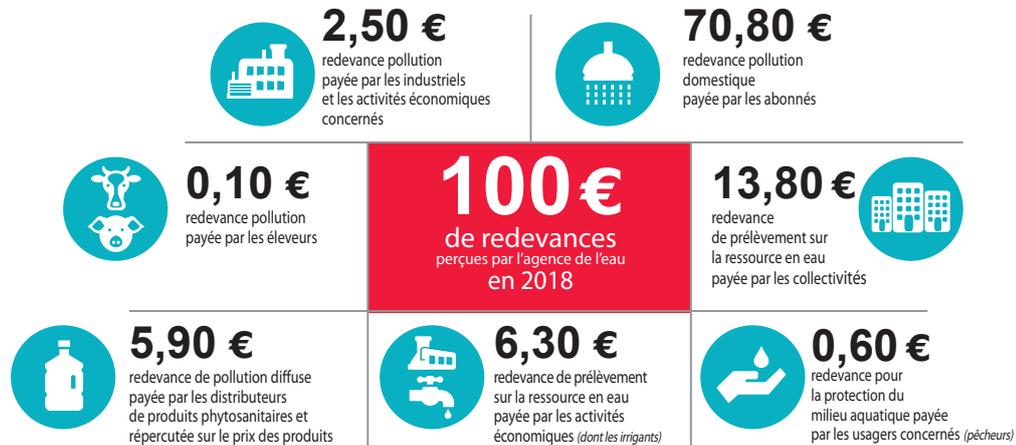
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

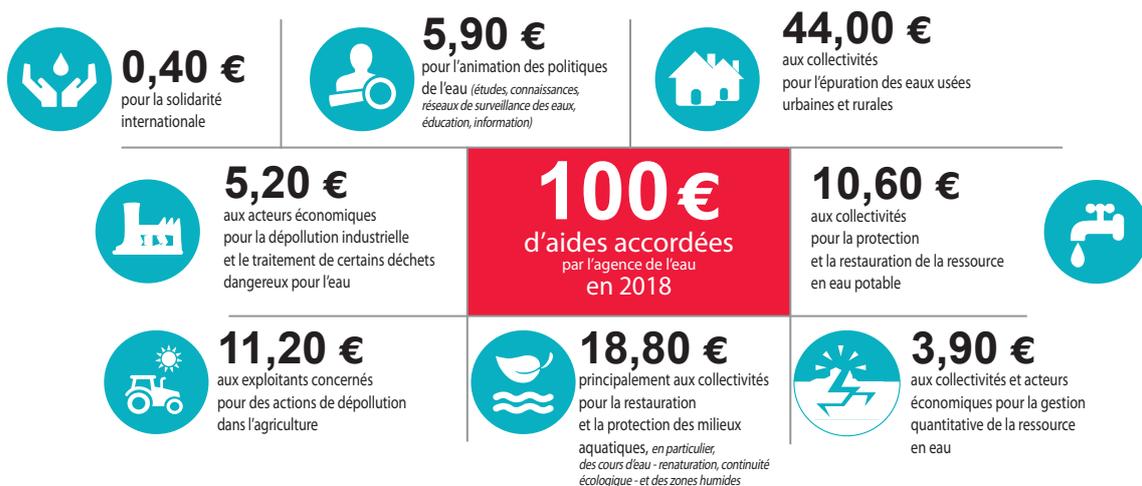


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitent : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



PROGRAMME
2013/2018

BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM) © mars 2019, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.





SIÈGE DE RÉSEAU31

**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE**

3 RUE ANDRÉ VILLET
ZI MONTAUDRAN
31400 TOULOUSE

TÉLÉPHONE : 05 61 17 30 30

FAX : 05 61 54 21 51 HORAIRES